

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 5 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 5849).
MM. Berger, le président.
2. — Publication du rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France. — Décision de l'Assemblée (p. 5849).
M. Coulais, rapporteur de la commission d'enquête.
Adoption de la demande de publication.
Rappel au règlement: MM. Schloesing, le président.
3. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5850).
Éducation et enseignement préscolaire (suite).
MM. Gilbert Faure, Buron, Laborde, Glissinger, Cabanel, André Billoux.
Rappel au règlement: MM. Mexandeau, le président.
MM. Crespin, Juquin, Haby, ministre de l'éducation; Capdeville, Ehm, Carpentier, Bécam, Briane, Aumont.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
4. — Ordre du jour (p. 5868).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Berger, pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Henry Berger. Monsieur le président, j'ai été présent la nuit dernière jusqu'à la fin des débats et j'ai personnellement pris part à tous les scrutins. Ma surprise est donc grande de constater



que j'ai été porté comme ayant voté contre dans le scrutin n° 98 sur les crédits du titre IV de l'état B du budget du ministère du travail alors que j'avais voté pour. Il s'agit peut-être d'un des mystères de la machine électronique!

Je vous demande, monsieur le président, de me donner acte de cette mise au point.

M. le président. Je vous donne bien volontiers acte de votre déclaration.

— 2 —

PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA SITUATION DE L'ENERGIE EN FRANCE

Décision de l'Assemblée.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision de l'Assemblée sur la publication du rapport fait par M. Coulais au nom de la commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France, créée en vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée le 27 juin 1974.

La demande de publication de ce rapport a été communiquée à l'Assemblée le 29 octobre 1974.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 143 du règlement: « L'Assemblée se prononce sans débat à la suite d'un exposé succinct du rapporteur indiquant les arguments pour ou contre la publication ».

« L'Assemblée ne peut ouvrir un débat sur la publication du rapport que si elle s'est auparavant constituée en comité secret dans les conditions prévues à l'article 51 ».

La parole est à M. Coulais, rapporteur de la commission d'enquête.

M. Claude Coulais, rapporteur. Monsieur le président, mes chers collègues, la commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France, présidée par M. Plantier, dont vous avez décidé la création le 27 juin dernier, a terminé ses travaux le 22 octobre en adoptant à la majorité de ses membres le rapport que je lui ai présenté et en décidant à l'unanimité de vous inviter à le rendre public.

Le travail que votre commission a accompli est considérable, car elle avait à examiner une question importante et complexe dont tous les aspects devaient être éclaircis, en dépit du peu de temps qui lui était imparti pour mener à bien ses travaux.

A cet effet, la commission a procédé à une quarantaine d'auditions, et s'est livrée à de nombreuses recherches pour faire le point sur les diverses formes d'énergie utilisables.

Tout au long de ces travaux, de très nombreuses questions ont été soulevées au sein de la commission ou posées aux personnalités qu'elle a entendues, dans le but non pas d'élaborer un nouveau traité de l'énergie, mais de rechercher les réponses politiques et économiques qui pouvaient être apportées au problème de l'énergie.

Sans trahir le secret qui s'attache encore aux travaux de la commission, j'évoquerai, pour que vous jugiez de l'intérêt de publier le rapport, les trois questions, ou séries de questions principales que nous avons posées.

Notre pays peut-il d'abord réduire sa consommation d'énergie ? Dans quels secteurs ? Et à quelle conditions ?

Deuxième série de questions — et c'était l'essentiel — notre pays peut-il réduire ou non sa dépendance pétrolière ? Dans quelle mesure ? Et dans quels délais ? Dans cette perspective, que peut-on attendre d'une exploration plus complète des ressources nationales ?

Le plan charbonnier arrêté en 1974 par le Gouvernement est-il ou non trop modeste ? Que peut-on attendre des formes nouvelles d'énergie et quelles sont celles qui seraient immédiatement exploitables ? Que peut-on attendre du programme nucléaire ? Le choix nucléaire fait par le Gouvernement est-il justifié ? Ce programme correspond-il aux capacités industrielles et financières de notre pays et pouvons-nous, tout en accélérant la réalisation, maîtriser les nombreux problèmes qu'il pose, notamment en ce qui concerne la sécurité, l'environnement, l'approvisionnement en uranium naturel et en combustibles, thèmes qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission ?

Enfin, dernière grande question : existe-t-il une politique globale et cohérente de l'énergie dans notre pays ?

Telles sont les principales questions que votre commission a abordées, d'abord pour les approfondir, ensuite pour analyser les actions engagées.

Les résultats des travaux de la commission sont rassemblés dans un rapport de quelque trois cents pages dactylographiées, qui a été remis à M. le président de l'Assemblée.

En outre, votre commission a tenu à résumer ses conclusions et ses recommandations dans un chapitre spécial, et souhaite qu'elles soient étudiées et mises en œuvre. Si, lorsque la commission d'enquête sur l'énergie a été créée, sa légitimité et son utilité ont pu être discutées par certains membres de cette Assemblée qui considéraient que le sujet de l'enquête était trop vaste, je puis vous affirmer qu'au fur et à mesure du développement de ses travaux, tous les membres de la commission ont pris conscience de l'intérêt et de l'utilité qu'ils présentaient : utilité pour le Parlement, car le débat politique sur cette affaire en sera éclairé ; utilité pour le Gouvernement qui pourra ou non tenir compte des recommandations de la commission ; utilité, enfin, pour la population qui sera mieux informée.

C'est parce que votre commission d'enquête est convaincue de l'utilité de ses travaux qu'elle a décidé, à l'unanimité de ses membres, de vous demander de rendre public le rapport qu'elle a établi sur la situation de l'énergie dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs centristes et démocrates sociaux.*)

M. le président. Je mets aux voix la demande de publication du rapport de la commission d'enquête.

(La demande de publication est adoptée.)

M. le président. L'Assemblée a adopté.

En conséquence, le rapport de la commission d'enquête sera imprimé sous le n° 1275 et distribué.

M. Edouard Schloesing. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Schloesing.

M. Edouard Schloesing. Monsieur le président, il n'y a, certes, pas lieu d'ouvrir un débat sur la décision de l'Assemblée relative à la publication du rapport de la commission d'enquête.

Je désire néanmoins dénoncer les conditions aberrantes dans lesquelles nous avons dû travailler, et je souhaite que le bureau de l'Assemblée veuille bien revoir le règlement afin d'améliorer les conditions du travail parlementaire.

Les membres de la commission d'enquête ont poursuivi leur tâche avec assiduité ; ils ont procédé à de nombreuses et importantes auditions.

Et voilà qu'aujourd'hui on nous demande de nous prononcer pour ou contre la publication d'un rapport dont nous ignorons tout ! Si nous sommes d'accord sur la publication du rapport, nous pouvons ne pas l'être sur le fond, qui ne saurait en rien nous engager puisque nous n'en avons pas eu connaissance.

M. le président. Monsieur Schloesing, personne ne suppose que l'Assemblée a approuvé le fond du rapport ou l'a désapprouvé. La question ne se posait absolument pas en ces termes.

D'après le règlement, j'ai appelé l'Assemblée à se prononcer — sans débat — uniquement sur la publication du rapport. Il va de soi que l'on pouvait en approuver la publication tout en émettant des réserves sur son contenu. Et la question de la publication a été tranchée par le vote qui vient d'être émis.

Aucun débat sur le fond n'est inscrit pour l'instant à notre ordre du jour. Sans doute le sujet mérite-t-il un examen. Il appartiendra aux groupes de demander, en conférence des présidents, un débat — lequel pourrait revêtir la forme de questions orales au Gouvernement — sur les conclusions à tirer du rapport. Chacun pourra alors faire connaître son avis.

Mais je répète que, sur le fond du sujet, aucun débat ne peut être ouvert aujourd'hui, et que le vote de l'Assemblée n'engage en aucune manière votre point de vue. L'incident est donc clos.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1975 (Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

EDUCATION

Education et enseignement préscolaire (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ose espérer pour la qualité du débat que les chiffres, les budgets d'établissements, les situations particulières que j'évoquerai tout à l'heure, ne susciteront pas de votre part, monsieur le ministre, de velléités de mise au point analogues à celles auxquelles vous vous êtes livré ce matin, car il est tout de même navrant que le grand maître de l'Université apporte publiquement la preuve de sa méconnaissance d'une législation dont il devrait être le gardien.

Pour que la vérité soit rétablie, je précise que lorsqu'un normilien a passé deux ans dans un centre de formation de professeurs d'enseignement général de collège, il perd toute attache avec son corps d'origine et donc sa qualité d'instituteur. Pardonnez-moi, monsieur le ministre, de vous rappeler cette règle que vous sembliez ignorer ce matin.

Mais je reviens à l'objet même de mon intervention. Seize ans de pouvoir, quinze ministres de l'éducation, c'est certainement le changement, si ce n'est pas la continuité ! De transformation en transformation, de réforme en réforme, ni les parents, ni les élèves, ni les maîtres, ne savent exactement où ils en sont.

L'éducation n'est plus nationale, elle n'est plus laïque et, si elle reste obligatoire, elle est de moins en moins gratuite. Or nous croyons que ce n'est pas au personnel, aux enfants, aux familles, de faire, par civisme, les frais d'une gestion inflationniste du Gouvernement et de supporter les conséquences d'une politique qui ne donne pas à l'éducation « nationale » la place qui lui revient.

A première vue, on pourrait penser que tel est bien aussi votre avis puisque, même si vous ne semblez pas reprendre à votre compte les promesses électorales de Provins, vous affirmez ce matin avec force, dans vos déclarations péremptoires : « La gratuité de l'enseignement progresse ».

On reconnaît bien là votre attachement à la méthode du « coup de poing » que vous prenez plaisir à utiliser fréquemment.

Mais les parents, qui payent la note, vous répondent, avec non moins de vigueur : « La gratuité recule. » Il s'agit de savoir qui se trompe et qui a raison.

Le Parlement a le droit d'y voir clair, après quoi les élus vous jugeront sur vos actes et apprécieront votre budget comme il convient.

A la vérité, je vous le dis tout net, après avoir accepté la balkanisation du ministère de l'éducation, après avoir organisé vous-même l'atomisation de votre administration — ce qui conduit, pour un même problème, à rechercher au moins trois interlocuteurs au lieu d'un seul — vous essayez de jeter de la poudre aux yeux en mettant en valeur quelques mesures parcelaires et insuffisantes.

De plus, vous rayez l'éducation « nationale » de la liste des services publics de ce pays puisque vous êtes en train de livrer progressivement plusieurs de ses secteurs de compétence à des entreprises privées et capitalistes.

Comme vous n'oserez sûrement pas le dire à l'Assemblée nationale, je l'avance à votre place. Mais rassurez-vous, je vais le démontrer.

Vous vous orientez vers la suppression de toute subvention aux cantines des lycées et collèges dont vous laisserez la responsabilité à des organismes privés, permettant ainsi que soient substitués des marchands aux services sociaux qui accomplissaient parfaitement leurs tâches.

Vous faites payer une bonne part du salaire des agents de service par les parents. Vous agissez, pour les secteurs que vous qualifiez d'annexes mais qui font, à notre avis, partie intégrante du service, comme vos autres collègues du Gouvernement agissent pour les autoroutes, les P.T.T. et l'O.R.T.F.

Vous cherchez partout de l'argent. Vous faites des économies forcénées au mépris de ce principe essentiel et profondément républicain qui veut que le service public ne soit pas destiné à servir les intérêts des capitalistes, mais à venir en aide aux usagers.

Vous écrasez ces mêmes usagers, contraints de subir ce que vous leur imposez et de se transformer en clients du service éducatif, comme ils le sont de l'E. D. F., des P. T. T. ou d'un simple plombier.

L'histoire vous jugera sévèrement, monsieur le ministre, et d'abord parce que vous êtes vous-même un universitaire. Mais en attendant la sanction de l'histoire, pour notre part, nous vous condamnons dès aujourd'hui.

Nous ne pouvons accepter qu'on profite des circonstances pour mettre en cause le service public de l'enseignement. C'est pourtant ce que vous faites en vous en prenant au personnel non enseignant des établissements. Est-ce parce qu'il est, depuis longtemps, l'oublié de l'éducation ? Personne ne parle de ces agents qui, pourtant, jouent un rôle efficace dans l'entretien et le fonctionnement des bâtiments.

Aussi, devant la diminution importante des emplois pour un même nombre d'établissements nationalisés, on peut se demander qui fera le travail.

En réalité, bon nombre de nationalisations ne seront pas assorties de l'intégration habituelle des agents de service. Les recteurs ont d'ailleurs reçu des instructions précisées à ce sujet.

Permettez-moi de citer un extrait d'une circulaire en date du 7 octobre 1974 : « Le projet de loi de finances pour 1975 prévoit un crédit pour le financement de subventions destinées aux municipalités qui accepteraient de continuer d'assurer, après nationalisation d'un établissement, le service de la demi-pension. Vous n'aurez donc pas à attribuer, à ce titre, d'emplois d'agent de service. Les personnels nécessaires seront recrutés par la collectivité locale et soumis au statut des agents communaux ».

Cette mesure pourrait concerner 200 C.E.G. ou C.E.S. sur 520. L'Etat éviterait ainsi la création d'un millier de postes de personnel de service.

Faut-il en conclure que l'on en est « à la recherche de la restauration de demain ? » Pourquoi demander aux communes, déclare Mme le secrétaire d'Etat, chargée de l'enseignement préscolaire « un investissement important, notamment au niveau des

cuisines, et vite inutile, car qui nous dit que l'alimentation de demain ne sortira pas des cuisines centrales ou d'industrie qui la fourniront sous forme de plats surgelés prêts à être réchauffés sans qu'il soit nécessaire d'avoir sur place une onéreuse cuisine ? ».

Voilà qui est net ! C'est une attaque en règle contre la gestion des établissements scolaires. C'est, en perspective, la diminution progressive de l'effectif des agents de lycée, pourtant déjà insuffisant. C'est la conquête par de grosses entreprises de restauration du grand marché de l'éducation. C'est aussi, grâce à cette privatisation, le démantèlement d'un secteur entier du service public de l'enseignement.

Je voudrais maintenant vous fournir quelques indications chiffrées que je vous autorise naturellement à livrer à vos techniciens ; s'ils les contestaient, je vous demanderais de venir le dire à cette tribune.

De 1968-1969 à 1974-1975, en six ans, les prix de pension, pour un élève de classe de quatrième de C.E.S., sont passés de 138 à 252 francs par trimestre, soit une augmentation de 82 p. 100. Or l'indice mensuel des prix à la consommation, calculé à partir des 295 postes de dépenses, est passé de l'indice 100 à l'indice 141, soit une augmentation de 41 p. 100.

Ainsi — reconnaissez-le — la hausse qui a été imposée en six ans aux familles qui font confiance à l'école publique représente exactement le double de la hausse des prix. Cela signifie que vous réduisez considérablement votre propre financement et que vous faites allégrement payer l'usager.

Il convient d'ajouter — peut-être ne le savez-vous pas, monsieur le ministre — que les trois quarts seulement de la charge que vous imposez aux familles servent effectivement à la nourriture des demi-pensionnaires et que, lorsqu'il s'agit d'élèves internes, sur 630 francs versés pour un trimestre, 372 francs, soit 59 p. 100 seulement sont destinés à la nourriture.

Il faut en effet affecter 1,25 p. 100 des sommes versées aux fonds commun des internats. S'agissant du C.E.S. que j'ai pris comme référence, il faut ensuite retirer 108 francs par an et par demi-pensionnaire, ou 261 francs par interne, au titre de la participation à la rémunération des agents de service. Enfin, il faut encore déduire de la somme restante 10 p. 100 par demi-pensionnaire et 30 p. 100 par interne au titre de la participation aux charges de l'externat, en compensation des dépenses de gaz, d'eau, d'électricité et de chauffage.

Ainsi, pour un demi-pensionnaire de quatrième de C.E.S., sur les 756 francs versés, il ne reste que 574,70 francs pour la nourriture, soit 76 p. 100 ; s'il s'agit d'un interne, sur les 1 890 francs qui constituent le montant de la pension, 1 123,80 francs, seulement, soit 59 p. 100 du versement, sont utilisés pour la nourriture.

Si vous avez la curiosité de faire effectuer le calcul par vos services, vous constaterez que les familles versent — à la place de l'Etat, qui devrait assumer une telle dépense — pour l'ensemble des 1 785 600 demi-pensionnaires et des 341 250 internes : 24 927 420 francs pour le fonds commun des internats et 281 911 050 francs pour la rémunération des agents de service.

C'est dire qu'en 1975 votre politique de privatisation retirera des poches des parents d'élèves internes ou demi-pensionnaires, la coquette somme de 30 683 millions d'anciens francs !

C'est ce que vous appelez faire payer le « juste prix ». Mais comment pouvez-vous soutenir cette notion absurde, puisque les frais d'internat ont augmenté en cinq ou six ans, deux fois plus vite que l'indice du coût de la vie ?

Alors reconnaissez que le doublement de la contribution des familles vise à faire payer par les parents des internes ou des demi-pensionnaires des dépenses qui incombent normalement à l'Etat puisqu'elles concernent le fonctionnement d'un service dont les externes profitent au moins autant que les internes.

Ne faudrait-il pas d'abord que l'Etat, lui aussi, paie le juste prix ? Les usagers du service public ne sont pas là pour se substituer à lui.

Mais vous me rétorquerez qu'il y a les bourses. Puisqu'elles existent effectivement, parlons-en !

Demandons-nous d'abord pourquoi tous les crédits inscrits au projet de budget ne sont pas distribués. Allez-vous laisser subsister cette anomalie en 1975 ?

En principe, 18 356 bourses nouvelles seront créées l'année prochaine pour 77 000 élèves supplémentaires, soit une bourse pour 4,2 élèves nouveaux, c'est-à-dire trois fois moins que l'année dernière. Vous avancez, monsieur le ministre, mais à la manière de l'écrevisse ! Et je ne parle pas des critères d'attribution !

En ce qui concerne les manuels scolaires, les fournitures et les transports d'enfants, les calculs seraient également faciles à faire et les conclusions seraient, hélas ! identiques.

En vérité, il faut changer de politique scolaire et reconstruire un nouveau service public de l'éducation « nationale » en lui donnant tous les moyens pour fonctionner. Il faut instituer la gratuité pour tous, dès la période de la scolarité obligatoire, au lieu de s'orienter, comme vous le faites, par une sorte de paternalisme dépassé et choquant, vers des aides spécifiques de plus en plus minorées à des bénéficiaires de moins en moins nombreux.

Tout ce que vous avez entrepris jusqu'à maintenant nous conduit à mesurer l'étendue du divorce qui existe entre ce que nous souhaitons pour l'avenir de notre jeunesse et les perspectives décourageantes et dangereuses que vous avez choisies.

Votre mauvais budget n'est que l'illustration d'une mauvaise politique. Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche se doit de le rejeter car notre éducation « nationale » mérite beaucoup mieux que ce que vous lui offrez et les usagers du service public méritent, eux aussi, beaucoup mieux que ce que vous leur apportez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauches et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Buron.

M. Pierre Buron. En écoutant les orateurs qui m'ont précédé à la tribune, je ne pouvais m'empêcher de songer qu'à partir du moment où nous avons adopté les recettes fiscales, nous avons aussi accepté d'emblée les dépenses telles qu'elles nous sont présentées, puisque nous ne pouvons pratiquement pas les changer.

Je ne vous réclamerai donc pas de crédits supplémentaires, puisque l'article 40 de la Constitution ne me le permet pas. Ce serait d'ailleurs donner un coup d'épée dans l'eau, et je laisse à l'opposition le soin de se livrer à des spéculations aussi gratuites. (*Protestations sur quelques bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je préfère appeler votre attention, monsieur le ministre, sur quelques problèmes qui me semblent importants.

Et d'abord sur le manque d'encadrement administratif qui sévit dans de nombreux établissements. Certains anciens lycées sont pourvus de postes budgétaires depuis de nombreuses années alors que d'autres établissements, quelquefois plus importants et parfois même plus dynamiques se trouvent fort dépourvus en personnel de direction. Il en est ainsi des lycées techniques qui devraient pourtant disposer d'un encadrement administratif plus étoffé que les autres puisqu'ils sont appelés à prendre des contacts avec le monde économique afin d'organiser des cours spécialisés dans telle ou telle discipline technique.

Cette insuffisance d'encadrement est ressentie très cruellement par les chefs d'établissements — je ne pense pas seulement à ceux de ma circonscription — qui se dévouent corps et âme à leur tâche, parfois même jusqu'au découragement. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir étudier ce problème.

Contrairement à ce que prétendent certains, beaucoup a été fait dans de nombreux domaines. Certes, au regard des besoins, il y a toujours à faire, mais il faut avoir l'honnêteté de considérer l'immense chemin parcouru depuis quelques années sur la voie de la rénovation pédagogique de notre enseignement, par exemple.

L'insuffisance, partout reconnue, de la médecine scolaire, appelle une deuxième remarque de ma part. Sans vouloir être pédant, je vous rappellerai quand même la fameuse maxime de Juvénal : *Mens sana in corpore sano*. Je suis persuadé que beaucoup d'élèves ne tirent pas pleinement profit de l'enseignement qu'ils reçoivent, faute d'une bonne surveillance médicale. Nos amis anglais qui accordent une large place à la pratique des sports, semblent avoir trouvé le moyen d'assurer un développement harmonieux du corps et de l'esprit. Le système éducatif français, lui, n'a pas réussi à équilibrer l'éducation du corps et celle de l'esprit.

Les réformes des programmes n'ont pas manqué, mais la plupart du temps, elles se sont surajoutées aux précédentes, si bien que l'on aboutit maintenant à un véritable enseignement encyclopédique qui entend ne rien lâcher de ce qui était ancien tout en s'efforçant d'avancer timidement vers l'ouverture sur la vie.

Si autrefois les élèves vivaient à l'écart du monde économique et social, préservés de tout souci par le cadre familial, aujourd'hui, nos enfants nous en apprendraient quelquefois beaucoup sur ce

qui se passe dans le monde. Ils sont tellement avertis de tous les événements qui se produisent autour de nous qu'ils trouvent parfois l'enseignement actuel bien désuet.

Pourquoi ne pas ouvrir davantage les programmes sur la vie concrète et réelle ? N'est-il pas aberrant qu'un garçon de quatorze ou quinze ans ne se voie pas expliquer certaines réalités sociales et économiques ? Il serait souhaitable de tenir compte de cette évolution dans la révision des programmes. Les élèves ne pourraient qu'en tirer profit. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Sans vouloir ouvrir une polémique — enseignant moi-même, je suis très attaché à mes collègues, dont la très grande majorité est manifestement digne d'éloges — je ne puis m'empêcher de stigmatiser ceux d'entre eux qui se montrent indignes de la haute fonction qu'on leur a confiée.

Pourquoi les enseignants, comme les médecins, n'auraient-ils pas leur propre déontologie à laquelle ils seraient tenus de se conformer ? (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Aucun d'entre vous, mes chers collègues, à quelque groupe qu'il appartienne, ne peut admettre que certains enseignants se livrent à des exposés, ou proposent à leurs élèves des sujets de dissertation qui sont proprement scandaleux.

Si une telle déontologie existait, ces enseignants, indignes de leur fonction, seraient immédiatement chassés de leur poste, sans plus de procès. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Pierre Juquin. Vous êtes un totalitaire !

M. Pierre Buron. Vous êtes bien placé pour parler de totalitarisme ! (*Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie. L'orateur a seul la parole.

M. Pierre Buron. C'est précisément parce que je refuse que l'enseignement tombe dans le totalitarisme, que j'estime qu'il faut, dès le départ, extirper le mal à sa racine. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Car il n'est pas normal que des enseignants abusent de leurs fonctions pour endoctriner nos enfants. Ils ne doivent pas aller à l'école, comme disait Emmanuel Kant, pour y apprendre des pensées — fussent-elles marxistes — mais pour apprendre à penser et à se conduire. C'est très différent ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Je vais vous raconter une anecdote.

Après avoir été élu, en 1967, j'ai été revoir mes élèves au lycée Jean-Baptiste Say. Ils m'ont fait alors la réflexion suivante, que je considère comme un compliment : « Nous n'aurions jamais cru que vous étiez un professeur gaulliste ».

Voilà qui prouve qu'en dispensant mes cours de philosophie j'ai toujours su respecter les jeunes gens qui m'étaient confiés.

M. Gilbert Faure. Vous n'êtes pas le seul, monsieur Buron.

M. Pierre Buron. Je n'ai jamais voulu, par le biais de ma fonction, endoctriner mes élèves.

C'est pourquoi je répète que ceux de mes anciens collègues qui se livrent à de tels excès doivent être chassés de l'enseignement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Quand je vois, monsieur le ministre, tous ces « médecins » de l'opposition qui vous proposent des remèdes, j'ai envie de dire, après quelqu'un que vous connaissez fort bien, que ce ne sont pas les médecins qui nous manquent, mais la médecine. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Madame le secrétaire d'Etat à l'enseignement pré-scolaire, je ne doute pas que vous mesuriez la dimension de votre tâche ainsi que le poids de vos responsabilités : il vous appartient de façonner les Français de demain.

Votre école qui, plus que toute autre, les marquera de son empreinte déterminera leur avenir.

Certains, sans doute, en sortiront bien équipés pour s'engager sur les chemins de la vie. D'autres en garderont peut-être des blessures indélébiles. Combien aussi ne pourront y trouver leur place ?

Quel que soit le partage entre l'influence du patrimoine et celle de l'acquis, entre le rôle de l'hérédité et celui du milieu, chacun admet l'importance du premier accueil de l'enfant, de ses premières relations sociales, de sa première éducation. Pas un psychologue, pas un médecin, pas une mère ne saurait le nier.

Je ne rappellerai pas ici les découvertes scientifiques qui sont venues confirmer ce que des siècles d'observation et une intuition confuse avaient depuis longtemps laissé pressentir.

La croissance d'un petit homme ne se réduit pas à un processus biologique. Son évolution psychologique est très tôt relationnelle. Son éveil dépend de l'écho de son premier sourire, de la réponse que lui apporte le monde qui l'entoure.

Votre école, madame, sera son premier milieu extra-familial où une étrangère devra remplacer, sans trop de frustrations, sa mère que, bien souvent, il n'a jamais quittée. Il faut que l'entrée à la maternelle soit un événement heureux.

Notre ambition, ainsi que la vôtre, je suppose, est de développer en chaque enfant le meilleur de lui-même et de le préparer au mieux à l'aventure sociale qui l'attend.

La préscolarité doit, pour cela, se fixer deux objectifs, qui sont d'ailleurs inséparables : le premier vise à permettre le plein épanouissement de chaque enfant ; le second tend à dépister, puis à corriger les handicaps que certains peuvent déjà porter, à rattraper les retards qui risquent de compromettre à jamais leurs chances.

L'égalité des chances, dont vous vous préoccupez ce matin, monsieur le ministre, c'est à l'école maternelle qu'elle se joue et qu'elle doit se gagner.

Ce faisant, il convient d'éviter aussi bien le nivellement dans une médiocre uniformité que l'amorce d'une sélection.

L'institutrice d'une maternelle a donc un rôle difficile. Il lui faut maintenir une communication permanente avec le foyer dont elle prend le relais. Il lui faut ajouter toute la richesse de sa personnalité à une formation pédagogique hautement spécialisée et à de solides connaissances en psychologie.

Les tout petits ont encore besoin d'une relation individualisée. Comment l'institutrice parviendra-t-elle à se partager dans une classe de quarante enfants ? Comment pourra-t-elle s'adapter au rythme de chacun, se pencher sur les multiples problèmes éducatifs et affectifs qu'il lui faudra résoudre, dépister aussi les troubles qu'en l'absence d'un service de médecine scolaire elle s'efforcera de rechercher ?

Nous voici au cœur du débat.

L'école maternelle est exigeante, très exigeante pour ce qui est des moyens, et ceux dont vous êtes dotée, madame le secrétaire d'Etat, ne vous permettront pas de mener à bien votre entreprise.

Les documents que vous nous avez remis font apparaître, entre 1974 et 1975, une augmentation de 70 000 élèves tandis que le nombre d'emplois budgétaires progresse de 1 600, soit un pour 47 nouveaux élèves environ.

Le nombre moyen d'élèves par emploi passe, ainsi, à près de 44 et, parmi les pays développés, a noté ce matin un rapporteur, la France connaît une des moyennes les plus élevées par classe.

Les besoins dépassent toujours l'hypothèse haute du Plan, et vous semblez vouloir continuer de l'ignorer.

N'oubliez pas que l'aspect qualitatif du problème qui vous est posé ne saurait être dissocié de son aspect quantitatif.

Comment, dans les villes, dans les centres à croissance démographique rapide, réduirez-vous l'effectif des classes surchargées, condamnées à une garderie sans action pédagogique possible ? En effet, les 2 200 classes nouvelles prévues suffiront à peine pour l'accueil des nouveaux élèves et ne permettront donc aucun dédoublement ?

Voilà près d'un siècle qu'il faut cinquante élèves pour ouvrir une classe maternelle ! Croyez-vous, madame le secrétaire d'Etat, que ce seuil soit conforme aux conceptions que vous avez vous-même exprimées ?

Je vous saurais gré de me faire connaître votre opinion sur ce problème au sujet duquel vous auriez pu prendre une mesure unanimement appréciée.

Comment, dans nos campagnes à habitat dispersé, pourrez-vous aller au-delà de quelques expériences ponctuelles qui permettront sans doute d'intéressantes publications, mais seront loin de satisfaire les demandes ?

Comment parviendrez-vous à corriger les disparités qui persistent entre enfants des villes et enfants des communes rurales ?

Je n'ignore pas les difficultés de la préscolarisation en milieu rural. Il n'est pas toujours aisé de réunir un nombre suffisant d'enfants sans les astreindre à de longs déplacements quand la densité de population est trop faible. Maternelles intercommunales ou à mi-temps, institutrices itinérantes, chaque formule a ses inconvénients. Raison de plus pour accroître votre effort, car dans bien des régions, vous le savez, presque tout reste à faire.

Comment aussi répondre aux besoins particuliers des enfants d'immigrés, porteurs de lourds handicaps, et qui méritent toute notre sollicitude ?

Enfin, ce n'est pas cette année que vous vous proposez de réduire les charges qui pèsent sur les collectivités locales. Plus que jamais, les départements et les communes devront faire face à l'insuffisance de votre budget.

Vous nous avez, en revanche, annoncé des mesures nouvelles. Ainsi, dans le dessein d'« économiser » quelques maîtres, avez-vous prévu des séquences pédagogiques alternant avec des loisirs confiés à des aides-éducatrices.

Cette diversité d'interventions nous inquiète. Elle ne correspond plus à la conception globale que nous avons de la pédagogie appliquée à des enfants de cet âge. La multiplication des pôles d'attraction affective et, c'est inévitable, des modèles est psychologiquement dangereuse, pédagogiquement fort critiquable.

Par ailleurs, vous avez distingué deux étapes introduisant dans l'enseignement préélémentaire une discontinuité dont l'intérêt n'apparaît pas évident, mais dont il est, en revanche, facile de prévoir les inconvénients : prolongation d'une garderie suivie d'une présélection, souhaitée peut-être par certains parents dans un souci d'élitisme, mais propre à transformer trop tôt les enfants en élèves et à décourager ceux qui n'auront pas une maturité suffisante.

Ainsi votre projet risque-t-il d'accentuer la discrimination que nous voulons faire disparaître et peut-être même de faire éclater l'école maternelle.

Cette école maternelle, qui a été longtemps citée en exemple, ne fera désormais l'objet ni d'admiration ni d'envie.

Il en advient d'elle comme d'un certain nombre de nos institutions qui ont pu servir de modèle.

Les temps ont changé. La France n'investit guère aujourd'hui dans l'esprit.

Au-delà d'une orientation politique, c'est un choix de civilisation qui est en cause. Nous regrettons que, par celui qui a été fait, on ait accepté de sacrifier l'homme aux exigences des affaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Mes chers collègues, la prochaine discussion du projet de réforme de l'enseignement nous conduira bientôt à réexaminer le problème de l'éducation.

Mais aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, je formulerai quelques observations sur des points, limités certes, mais qui me paraissent néanmoins mériter notre attention.

J'évoquerai d'abord les disciplines secondaires et la culture régionale.

De nombreuses disciplines secondaires — le dessin, le travail manuel, la musique — sont actuellement négligées ; leur enseignement est dispensé le plus souvent au cours d'heures supplémentaires.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, nous manquons de professeurs qualifiés. Il serait souhaitable que des nominations interviennent car ces disciplines permettent d'harmoniser et d'équilibrer l'enseignement.

Pour ce qui concerne l'Alsace, il y a deux ans, j'avais demandé la création de postes de conseiller pédagogique musical.

Vous avez réaffirmé ce matin, monsieur le ministre, votre désir de sauvegarder à tout prix la culture régionale. Or, notre région est imprégnée d'un riche passé culturel. L'audience et la diffusion de la musique y restent d'une vivacité remarquable. Les chorales y sont florissantes. Pour traduire une telle richesse au sein de l'enseignement scolaire, il est nécessaire de créer les postes en question.

Le deuxième point que je traiterai est relatif à l'enseignement à distance.

Les six établissements du centre national de télé-enseignement dispensent, par correspondance, radio et télévision, un enseignement gratuit et efficace aux enfants, aux jeunes gens et aux adultes.

Le centre national assure toutes les disciplines enseignées aujourd'hui dans nos écoles, lycées et collèges ; il prépare aux concours, développe chaque jour davantage ses actions en matière de formation continue.

On estime à 170 000 le nombre de ceux qui suivent ses cours ; deux établissements, celui de Vanves et celui de Lyon, groupent, à eux seuls, 75 p. 100 de cet effectif. L'enseignement est dispensé par trois mille enseignants recrutés, pour la plupart, parmi les professeurs qui ne peuvent assurer un service normal dans un établissement public.

J'ai cependant été surpris de constater que les budgets de deux centres connaissent une évolution défavorable : celui du centre de Lyon passe de 18 millions de francs à 12 millions et celui du centre de Toulouse, de 7 millions à 4 millions.

Je serais heureux de connaître les raisons qui ont provoqué une telle chute des crédits.

Par ailleurs, j'aimerais savoir combien de postes pour handicapés pourront être créés au cours des prochaines années, quelles actions seront menées au niveau de la formation initiale des élèves, au niveau de la recherche — cela afin d'obtenir un service toujours amélioré — et au niveau de la formation continue, en application de la loi de juillet 1971.

Pouvez-vous aussi dresser, monsieur le ministre, un bilan réel de la transformation des classes pratiques en classes préprofessionnelles de niveau — C. P. P. N. — et en classes préparatoires à l'apprentissage — C. P. A. ? Rappelons que les classes pratiques doivent normalement disparaître à la rentrée de 1977-1978.

Cette nouvelle orientation a-t-elle entraîné une diminution des entrées en première année dans les C. E. T., et je pense spécialement aux élèves âgés de quatorze ans ? L'entrée en C. E. T. à l'âge de quinze ans mettrait fin à une inégalité de traitement au détriment des enfants qui se destinent à l'apprentissage ; en effet, la formation initiale de ces derniers est terminée avec un an de décalage par rapport à celle de leurs homologues des C. E. T.

Par ailleurs, toujours au sujet des C. E. T., les chefs d'établissement, dans ma région, signalent la lourdeur administrative des C. P. A. : établissement de dossiers nombreux et parfois inutiles, fourniture de renseignements et de documentation, etc. Est-il possible d'envisager soit une simplification des formalités, soit un renforcement du personnel administratif ?

J'aborderai maintenant le problème de l'apprentissage qui, semble-t-il, connaît encore une situation préoccupante.

Selon l'exposé des motifs du projet de loi du 16 juillet 1971 sur l'apprentissage, les C. F. A. — centres de formation des apprentis — doivent constituer la pierre angulaire de la réforme. L'examen des documents budgétaires semble dénoncer qu'après trois années difficile la situation est en voie de redressement. Cependant, nous ne comptons actuellement que 141 centres qui restent, je l'espère, fidèles à la conception qui a présidé à la création de cette institution, conception qui repose sur le principe d'une association étroite entre le monde de l'enseignement et celui du travail.

Il faut d'autant moins négliger cet aspect que le problème de l'interdépendance des enseignements théorique et pratique s'est déjà posé au sein des classes préparatoires à l'apprentissage, qu'elles fonctionnent ou non dans le cadre d'un C. F. A.

En Alsace, l'apprentissage connaît à l'heure actuelle une crise que je souhaite passagère. Pourtant, bien que trop souvent décrié par certains dans un dessein bien précis, l'apprentissage offre la garantie de l'emploi à des milliers de jeunes.

La nouvelle loi laisse encore aux institutions professionnelles de l'apprentissage de nos entreprises industrielles, artisanales et commerciales une entière responsabilité en matière de formation professionnelle initiale, dans le cadre des C. F. A.

Mais, là encore, il faut prendre garde au danger que peut faire courir un encadrement trop rigide, notamment sur le plan financier. Il importe donc de remédier à l'insuffisance des moyens financiers, de combler le retard dans le versement des subventions et surtout de lutter contre l'envahissement de la papérasse, toujours plus importante et parfois inutile.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Antoine Gissinger. Est-il nécessaire de rappeler que certains élèves, rebutés parfois par un enseignement trop encyclopédique, se révèlent au contact de réalités de la vie ? L'apprentissage peut faire d'eux les meilleurs ouvriers de France de demain ou des chefs d'entreprise efficaces. Ils apprennent à aimer ce qu'ils font, à connaître les mille astuces d'un métier : ils gardent les yeux fixés sur leurs aînés tout en participant à la vie familiale de leur patron.

Ils découvrent aussi la qualité de la vie, la chaleur humaine et c'est dans ce climat qu'ils acquièrent une juste connaissance de leurs devoirs vis-à-vis d'autrui, c'est-à-dire vis-à-vis de leurs clients de demain.

Bien vite, ils prennent conscience de leur futur rôle économique et social.

Une telle formation a certainement autant de valeur que toute celle qui peut être dispensée dans certains établissements hélas ! politisés.

Nous devons tout faire pour ne pas étouffer, ni menacer, ni encadrer les institutions professionnelles existantes, qui veulent, sans pour autant nuire aux C. E. T., assurer un savoir correct et utile à une partie de notre jeunesse, lui inspirer un sentiment de solidarité et lui donner le courage de se lancer dans l'aventure économique à une époque où tout contribue à « déviriliser » l'homme.

J'aborderai maintenant le problème du C. A. P. par unités capitalisables.

Cette expérience a été lancée il y a trois ans. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner un aperçu des résultats acquis en ce domaine ? Cela est d'autant plus important que la République fédérale d'Allemagne — pays à gouvernement socialiste, je le souligne — veut s'inspirer de notre action. Des échanges de vues sur cette opération ont eu lieu entre trois Länder et deux académies de l'Est de notre pays.

J'en viens à l'expérience des « 10 p. 100 ».

Au terme d'une année complète de fonctionnement, il me paraît utile de faire le point. Cette innovation me semble particulièrement intéressante dans la mesure où elle fait appel aux notions de liberté et de solidarité dans un domaine où les deux parties intéressées se plaignent bien souvent de la rigidité, de la lourdeur des règles et de la hiérarchie.

Certes, des échecs ont été enregistrés lorsque la participation des professeurs a été faible ou même individuelle, lorsque, aussi, pour des raisons diverses, l'intérêt marqué par les élèves n'a pas été à la mesure des efforts déployés. Mais combien de succès peuvent être cités : travaux interdisciplinaires, rôle primordial des élèves dans l'organisation des sorties, etc.

Cette expérience des « 10 p. 100 » a modifié la vie de la communauté scolaire ; les rapports entre professeurs et élèves se sont améliorés, des contacts fructueux ont eu lieu entre l'administration, le personnel, les élèves, le rôle d'animateur pédagogique du chef d'établissement s'est trouvé renforcé et les établissements eux-mêmes se sont ouverts sur la vie réelle.

Le récent décret améliorant la couverture sociale en cas d'accident a été accueilli avec soulagement par le personnel. Des difficultés restent cependant à surmonter, sur le plan financier comme sur celui des horaires et de la documentation.

Mais, pour mieux assurer l'avenir de cette formule, il convient de mieux informer élèves et parents, d'apporter une plus grande souplesse dans l'établissement du contingent horaire et, surtout, de vaincre certaines résistances psychologiques fort bien connues.

Pour conclure, je vous ferai part de mon inquiétude au sujet des constructions scolaires.

Compte tenu des crédits figurant au budget de 1975, l'enveloppe financière prévue par le Plan doit permettre de réaliser ce dernier à 86 p. 100.

Certaines régions souffriront tout particulièrement de la diminution des crédits d'équipement, entre autres. Ce sera sans doute le cas de la région Alsace, où le programme triennal n'est plus respecté. Or, il s'agissait déjà d'un programme minimal, qui ne nous accordait que 60 p. 100 de ce que nous espérons.

Lors de sa venue à Strasbourg, le 5 septembre dernier, M. le Premier ministre a pris des engagements. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous laisser espérer qu'ils seront tenus, tant pour le rattrapage du retard pris en 1974 que pour la préscolarisation, afin de permettre l'accueil des enfants en milieu rural ?

Sur ces observations, je serais heureux de connaître votre sentiment. Mais je vous assure dès maintenant que nous serons à vos côtés pour vous aider à remplir votre difficile, mais ô combien noble mission. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le ministre, je reviens d'abord quelques instants sur le propos de mon ami M. Buron.

Comme lui, j'ai à cœur que l'enseignement ne se transforme pas en propagande, et j'approuve pleinement sa suggestion d'instaurer « l'autodiscipline ». Mais l'expression qu'il a employée : « chassé de l'enseignement » m'inquiète quelque peu. Je suis persuadé que M. Buron, professeur de psychologie, se rappelle la formule de Bergson : « La vie n'est pas neutre. »

Il n'est pas facile d'être un enseignant parfaitement neutre.

Aussi, monsieur le ministre, retenez de l'intervention de M. Buron la nécessité de l'autodiscipline, rappelez-la, obtenez-la par la persuasion. La majorité des enseignants ont du cœur et de la conscience ; ils suivront vos directives. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

J'entre maintenant dans le vif du sujet.

Ce budget, cumulé avec celui des universités, se place cette année encore au premier rang des budgets de l'Etat. Sa progression de 15,3 p. 100 est supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de la loi de finances. Mais cela ne permet pas d'être parfaitement satisfait. Il existe dans les mesures envisagées des zones d'ombre qui conduisent à des interrogations.

Je me limiterai à trois ordres de faits. La première réflexion qui me vient à l'esprit concerne les investissements.

Les dépenses d'équipement ne représentent, monsieur le ministre, que 3,12 p. 100 des 38 milliards de francs de votre budget. La faiblesse de ces dotations est particulièrement évidente en autorisations de programme.

Certes, les nécessités de la lutte contre l'inflation peuvent expliquer ce choix. La fin de la vague démographique qui assiégeait nos établissements d'enseignement pourrait paraître également une justification. En effet, rien dans les prévisions à moyen ou à long terme ne laisse prévoir une reprise de ce processus.

Depuis quinze ans, le parc immobilier de l'éducation nationale a connu une considérable expansion, mais une grande partie de cet ensemble devra être restauré. Les mesures proposées — telle est ma première question — permettront-elles de supprimer les classes mobiles, les classes vétustes qui abritent, dans l'inconfort, enseignants et élèves ?

En outre, les dispositions du décret et de l'arrêté du 31 décembre 1963, explicitées dans la circulaire du 4 février 1964, seront-elles indéfiniment maintenues ?

En effet, la subvention forfaitaire par classe construite dans le premier degré s'amenuise rapidement par rapport à la dépense. La charge des collectivités locales s'alourdit et obère des budgets en général modestes, pour ne pas dire misérables.

De plus, il faut souhaiter que la pause dans le domaine de l'équipement, évidente dans votre budget, soit l'occasion d'une sérieuse réflexion sur la capacité idéale des établissements du second degré et sur leur lieu d'implantation.

L'orientation vers des collèges de dimensions réduites et leur dissémination géographique favoriseraient un meilleur aménagement du territoire. Vous-même, monsieur le ministre, après M. le rapporteur de la commission des finances, avez évoqué ces possibilités ce matin.

Une telle politique aurait l'avantage de freiner l'exode rural, souvent conditionné par les difficultés scolaires. J'espère que la maturation progressive de vos projets de réforme apportera quelque clarté sur ce point.

Dans l'immédiat, une mesure urgente doit être envisagée : la réalisation d'établissements d'enseignement technique.

Les mesures envisagées pour 1975 sont nettement insuffisantes, en particulier pour le second cycle court.

Vous sera-t-il possible, monsieur le ministre d'apporter une correction à cette insuffisance budgétaire ? Les familles l'attendent, et nous sommes certainement nombreux dans cet hémicycle à la souhaiter.

Ma deuxième interrogation porte sur les transports scolaires. Je reconnais l'effort consenti en leur faveur pour 1974 et 1975 et je ne reviendrai pas sur la série de dispositions budgétaires qui traduit l'ambition que vous avez de relever sensiblement leur taux moyen de subvention par l'Etat. Mais le décret du 4 mai 1973 qui régit ces transports scolaires est une source d'inconvénients.

Il enlève aux associations de parents d'élèves la possibilité d'organiser de nouveaux transports. Pour quelles raisons ?

Cette réglementation s'oppose aussi à la banalisation des circuits de ramassage scolaire. En effet, elle ne prévoit l'admission dans les véhicules que des membres du corps enseignant et des parents se rendant auprès des chefs d'établissement. Ces dispositions sont une gêne au maintien de la desserte routière dans des régions isolées, en particulier dans les zones de montagne.

De plus, les conditions à remplir pour ouvrir droit à subvention méritent aussi révision. Ce point est plus important encore.

Il faut actuellement que l'élève demeure au moins à trois kilomètres de l'école fréquentée et qu'il soit âgé de six ans révolus pour bénéficier du ramassage scolaire. Or, les regroupements scolaires sur de courtes distances sont les mieux acceptés par les familles et les moins pénibles pour les enfants. Madame le secrétaire d'Etat, la fréquentation des écoles maternelles ou des classes enfantines, nécessaire pour réaliser l'égalité des chances en milieu rural gagnerait à l'abolition définitive de la barre des six ans.

Je n'ignore pas que des expériences de préscolarisation rurale ont été entreprises en 1974 et seront poursuivies en 1975, avec une aide exceptionnelle de l'Etat pour les transports scolaires. Mais, en ce domaine, la dotation prévue pour 1975 est insuffisante.

Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, 1 300 000 francs, c'est peu. Cette somme traduit-elle votre volonté de maintenir la réglementation actuelle des transports scolaires ?

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les transports scolaires. En effet, 826 millions de francs en 1974, 957 millions de francs en 1975 représentent l'addition de l'aide de l'Etat et de celle des collectivités locales à ce service.

Ces sommes paraissent considérables eu égard au résultat obtenu, si l'on tient compte des difficultés rencontrées par les élèves et du retentissement des déplacements sur la vie familiale.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que ces moyens seraient mieux utilisés s'ils servaient à maintenir ouvertes certaines écoles, notamment en régions de montagne, et à créer de petits établissements du second degré ? Il en résulterait aussi une économie de carburant à ne pas négliger par les temps actuels.

Vous avez très justement rappelé le volume considérable des investissements éducatifs de la V^e République. La III^e République avait également fait un effort historiquement reconnu pour rendre l'enseignement obligatoire et accessible à tous. Mais le principe d'alors était que le maître et sa classe devaient se trouver là où vivait l'enfant.

Je suis tenté de souhaiter que cette règle soit réactualisée et adaptée car j'ai quelque doute sur le gain pédagogique réel de vos objectifs, certes respectables, de développement des transports scolaires.

Ces réflexions me conduisent à vous poser une dernière question, qui a trait aux normes de fermeture et d'ouverture des classes élémentaires et enfantines, fixées par les circulaires de 1970 et de 1971.

Ces normes seront-elles révisées ? Les excès par globalisation sont-ils évités ?

Je sais avec quel souci, avec quel soin, les personnels des rectorats et des inspections académiques examinent chaque situation et s'efforcent, chaque fois que cela est possible, d'éviter la fermeture des classes menacées. Je m'associe pleinement à l'hommage que vous leur avez rendu ce matin.

Mais je comprends bien que ce ne sont pas les 12 088 créations d'emplois inscrites à la loi de finances qui permettront d'atteindre en octobre 1975 les taux d'encadrement réclamés par les syndicats d'enseignants.

Je reconnais qu'un tel objectif idéal aurait pour conséquence une forte augmentation de votre budget. Vous nous avez dit ce matin que cela était réalisable dans la situation économique présente. Au moins faut-il souhaiter que la dotation budgétaire pour 1975 ne s'opposera pas à un desserrement des contraintes résultant des circulaires sur les normes de fermeture.

Je suis, en effet, impressionné par la profondeur de l'émotion des parents devant les fermetures de classes. Ils ressentent douloureusement les difficultés pédagogiques qui résultent du regroupement de plusieurs niveaux d'enseignement dans les classes restantes et manifestent contre l'impossibilité locale de scolariser leurs enfants de moins de cinq ans.

Dans le département de l'Isère que je représente, il a manqué quelques emplois dans l'enseignement du premier degré pour que la rentrée ait été normale et sereine. Mais les quelques cas douloureux difficiles à résoudre ont eu dans l'opinion un retentissement qu'il ne faudrait pas méconnaître ou négliger.

J'ai constaté l'unanimité de la population d'une petite commune rurale de ma circonscription, au nom charmant de Murianette, que rien dans ses traditions ne portait vers la contestation. J'en ait été ému et j'en ai acquis le sentiment que les Français accepteraient mieux une nécessaire politique d'autorité s'ils avaient la certitude que la priorité des priorités est maintenue en faveur de l'enseignement de leurs enfants. Ils comprendraient mieux les dispositions qui viseraient à limiter temporairement la satisfaction de leurs besoins personnels s'ils étaient sûrs que les mesures collectives réductrices d'inégalités restent le souci majeur de l'Etat.

Notre pays, pauvre en ressources minérales et énergétiques, ne peut conserver une relative prospérité que par le développement des capacités intellectuelles et techniques de ses enfants.

M. Pierre Juquin. Très bien !

M. Guy Cabanel. L'investissement éducatif paraît plus que jamais fondamental. J'espère que vos projets de réforme tiendront compte de cette réalité, monsieur le ministre.

Je vous ai exprimé sans détour mon insatisfaction, provoquée par certaines insuffisances ou certaines obscurités du budget de votre ministère. Je souhaite qu'à l'avenir vos dotations, après la réforme, répondent plus complètement aux besoins du pays. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des ceatristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. André Billoux.

M. André Billoux. Mesdames, messieurs, en 1975, le budget de l'éducation occupera une nouvelle fois la première place dans le budget de l'Etat.

Pourtant, comment ne pas être inquiet lorsque cet investissement prioritaire que représente dans toute nation moderne l'éducation de la jeunesse se trouve une fois de plus détourné de son objet ? L'égalité des chances dont on parle tant reste, dans le cadre qui nous est tracé, une gageure, et ce sont bien évidemment les enfants des familles les plus modestes qui en pâtissent.

Au cours d'un précédent débat, j'avais déjà insisté sur la charge financière considérable que représentent les jeunes écoliers pour leur famille, alors que la première étape vers l'égalisation des chances consisterait déjà à réaliser effectivement la gratuité scolaire. Or, cette année, nous en sommes loin.

Parce que la réforme de l'enseignement du second degré se trouve une fois de plus remise en chantier, il en est tiré argument pour différer la réalisation de la gratuité des manuels et des fournitures scolaires, gratuité pourtant maintes fois promise. Dès 1962, M. Sudreau, qui occupait alors votre poste, monsieur le ministre, affirmait en effet : « La gratuité doit être totale de la maternelle à l'enseignement supérieur ».

Je me bornerai à rappeler, au regard de cet objectif ambitieux, la constatation du rapporteur de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale : « La progression des crédits affectés à la gratuité des livres d'à peine 10 p. 100 permettra tout juste de maintenir le stock de livres existant dans les établissements et conduit à se demander s'il n'y a pas de la part des pouvoirs publics une révision de leur position, voire une rupture d'engagement. »

Pour les transports scolaires — on en a beaucoup parlé aujourd'hui — et malgré les engagements renouvelés ce matin encore, l'amélioration de la prise en charge des dépenses repose sur deux hypothèses qui resteront à vérifier : la stabilité des tarifs appliqués et le maintien de l'effort consenti par les collectivités locales.

A propos de ce second point, je regrette les distorsions qu'engendre ce système, puisque la part des dépenses laissées aux familles demeure trop largement fonction de la plus ou moins grande aisance des collectivités locales. Ceux qui sont, comme moi, maires d'une commune rurale connaissent la charge exorbitante de transports scolaires qui pèse aussi bien sur les familles que sur les collectivités locales.

L'égalisation des chances passe non seulement par la gratuité réelle de l'enseignement, mais encore par une aide efficace accordée aux familles les plus défavorisées.

Je ne reviens pas sur le système d'octroi des bourses, car on l'a déjà souvent dénoncé. Je vous rappelle seulement que le plafond des ressources retenu pour l'attribution n'a été relevé que de 6 p. 100 cette année, alors que l'indice des prix a augmenté, selon les calculs de l'I. N. S. E. E., de 17 p. 100 entre juillet 1973 et juillet 1974. C'est pourquoi, de plus en plus de familles de salariés se voient refuser l'attribution ou la reconduction des bourses lorsqu'il est procédé à un nouvel examen de leurs ressources.

Le handicap matériel est difficile à surmonter par les familles. Il en est de même du handicap moral. L'action pédagogique, là où elle devrait corriger les inégalités originelles, ne peut souvent jouer son rôle, faute de moyens suffisants.

Il en est ainsi de l'enseignement pré-scolaire, dont mon collègue M. Laborde a largement traité.

Au cours de la discussion du projet de budget de 1974, Mme Ploux, secrétaire d'Etat, avait elle-même indiqué que, sur plus de trois millions d'enfants, 685 000 n'étaient pas encore scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire, dont près du tiers, soit 230 000, appartenaient au monde rural.

Le programme de Provins — on s'en souvient — prévoyait l'extension de la scolarisation à tous les enfants à partir de deux ans, y compris à ceux des campagnes. Vous-même, madame le secrétaire d'Etat, avez reconnu que « c'est à l'école maternelle que se prépare l'équilibre de l'adulte ». Je préciserai : non seulement l'équilibre, mais aussi l'éveil de l'intelligence et de la sensibilité.

Nous ne pouvons ignorer, en effet, que le retard dans les études provient souvent de chances scolaires refusées. Nous savons aussi — et cela est prouvé — que ce retard a un effet cumulatif : une année de retard à trois ans correspond à deux années de retard à six ou sept ans et à quatre années de retard à quinze ou seize ans, au moment de passer le baccalauréat.

M. le président. Monsieur André Billoux, veuillez conclure.

M. André Billoux. Or, le projet de budget qui nous est soumis ne permet pas d'espérer une réduction des disparités existant entre la France urbaine et la France rurale. Et, ce, d'autant plus que le problème de l'absence ou de la fermeture des classes maternelles se double, dans les zones à habitat dispersé, d'un problème de transport, puisque les enfants d'âge pré-scolaire n'ouvrent pas droit à la subvention de l'Etat.

C'est pourquoi, madame le secrétaire d'Etat, je suis profondément préoccupé de l'intention que vous avez exprimée dans Le Monde du 2 juillet dernier, de reléguer au second rang des urgences l'enseignement pré-élémentaire en milieu rural.

Pour l'enseignement secondaire, monsieur le ministre, vous préparez un nouveau projet de réforme. Votre circulaire de juillet dernier semble indiquer votre volonté d'abandonner le système des filières, et je vous en félicite. Mais, pour concourir à la démocratisation de l'enseignement, il faudrait que l'abandon de ces dénominations corresponde véritablement à un souci de déségrégation entre les élèves et que les cloisonnements existant entre orientation générale ou technique soient supprimés en fait.

Seule, une formation commune longue peut permettre de lutter efficacement contre les handicaps sociaux, parce qu'elle donne à chacun le temps de s'orienter progressivement, sans être condamné dès le plus jeune âge à des choix souvent irréversibles.

Enfin, monsieur le ministre, avant de conclure, je souhaite obtenir des éclaircissements sur l'avenir du baccalauréat.

M. Fontanet non seulement entendait le maintenir, mais considérait que les résultats obtenus à cette épreuve devaient conditionner l'accès à chaque type d'enseignement supérieur.

Il semble, d'après ses déclarations à la presse, que pour M. Soisson le baccalauréat traditionnel soit condamné et qu'il devienne un simple certificat de fin d'études secondaires, la classe terminale étant conçue ensuite comme une année d'orientation de préparation à l'enseignement supérieur.

Quoi qu'il en soit, je tiens à rappeler une nouvelle fois à cette tribune les dangers que présenterait l'institution, sous quelque forme que ce soit, d'un *numerus clausus* pour l'accès à l'Université : dangers de distorsions, d'inégalités et peut-être de passe-droits qui, bien entendu, joueraient contre les jeunes issus des milieux les plus modestes, aggravant encore les effets de la ségrégation socio-professionnelle.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Billoux.

M. André Billoux. Je conclurai donc, puisque M. le président me le demande, en regrettant que votre budget, monsieur le ministre, illustre la distance séparant les intentions exprimées et les moyens mis à votre disposition.

Depuis dix ans, élèves et professeurs connaissent, sur le plan pédagogique, un perpétuel changement : de projets en contre-projets, de réformes en contre-réformes, l'incertitude a été la règle. Il est temps que cela cesse et que nos enfants sachent quel avenir nous voulons leur offrir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Depuis deux heures environ, des délégations de parents d'élèves de la région parisienne viennent faire part aux parlementaires de leurs inquiétudes en ce qui concerne l'avenir de leurs enfants.

Actuellement, ces délégations sont parquées dans la rue de Courty sous la « protection » de cordons de policiers en armes. Alors, je demande à M. le ministre...

M. le président. Monsieur Mexandeau, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. ...s'il estime que c'est là une réponse adéquate...

M. le président. Monsieur Mexandeau, je suis obligé de vous retirer la parole, car votre question n'a aucun rapport avec le règlement. (*Interruption sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*) Vos propos ne figureront plus au procès-verbal.

La parole est à M. Crespin.

M. Roger Crespin. Monsieur le ministre, mesurant les efforts considérables qui ont été faits depuis quinze ans et que vous poursuivez avec détermination face à une critique qui se veut souvent plus politique que constructive, je voterai le budget de l'éducation que vous présentez. J'entends apporter mon appui et ma confiance au Gouvernement dans une période difficile.

Je voudrais cependant vous soumettre quelques remarques qui me sont dictées par l'attention que je porte aux problèmes scolaires et universitaires dans l'académie de Reims dont la situation reflète d'ailleurs la situation nationale. Bien d'autres sujets devraient être évoqués ; je limiterai mon propos à ceux qui me paraissent les plus importants.

J'analyserai successivement et rapidement les questions suivantes : l'entretien des immeubles de l'enseignement du second degré ; la préscolarisation en milieu rural ; le chauffage des établissements nationaux du second degré. Enfin, je formulerai une remarque à propos de l'enseignement privé.

Cette énumération est loin d'être exhaustive. L'étendue de vos responsabilités, monsieur le ministre, le démontre mieux qu'un exposé à la tribune.

L'ampleur de l'effort accompli par l'Etat depuis une dizaine d'années dans le domaine des équipements scolaires, notamment du second degré, peut être illustrée, dans la région Champagne-Ardenne, par quelques chiffres simples : 47 000 places nouvelles de premier cycle créées ; neuf lycées et six C.E.T. mis en service, non compris les extensions, aménagements et rénovations d'établissements anciens de second cycle. En gros, près des deux tiers du parc immobilier du second degré dans cette région ont moins de dix ans d'âge, cela dit pour convaincre ceux qui doutent de l'effort accompli. N'est-il pas nécessaire qu'en écho aux campagnes de dénigrement systématique, les Français entendent parfois la vérité ?

En raison de la date récente des constructions, le problème de l'entretien des bâtiments n'a pas encore été complètement perçu mais son ampleur financière ne pourra que croître dans les prochaines années par suite de l'évolution pédagogique et du vieillissement des constructions.

En effet, la réduction des effectifs entraîne diverses redistributions de surfaces en locaux plus diversifiés, conformément aux conceptions d'individualisation pédagogique — formule des demi-classes notamment — incluant des salles de tailles différentes, des locaux socio-éducatifs et des centres de documentation.

Outre ces transformations nécessaires, il faut signaler un vieillissement technique des constructions. En particulier, les premiers modèles industrialisés de C.E.S. et de C.E.T. de l'époque 1964-1966 supportent mal l'épreuve du temps. Ce problème n'avait pas échappé à la commission « éducation » du VI^e Plan qui, dans son rapport publié en 1971, signalait que les études techniques indiquaient, par exemple, que l'on devait consacrer à l'entretien une somme égale à 2,4 p. 100 du coût de la construction pendant les cinq premières années, puis à 1,5 p. 100, pour les C. E. S. industrialisés en béton, les coûts globaux étant accrus si l'on différait cette dépense.

Ainsi, par exemple, si l'on évalue approximativement le parc immobilier du second degré de la ville de Reims à 48 millions de francs pour les quatre lycées, à 16 millions de francs pour les deux C.E.T. et à 70 800 000 francs pour les 11 800 places de C.E.S., c'est-à-dire 134 800 000 francs au total, le coût de l'entretien s'établit à environ 3 235 000 francs.

L'effort financier de l'Etat a porté, à l'origine, sur les constructions neuves, domaine dans lequel les besoins à satisfaire étaient immenses en raison de la croissance démographique, de l'allongement de la scolarité obligatoire et de la démocratisation de l'enseignement.

Le moment semble venu où, tout en conservant un flux financier appréciable en faveur des constructions nouvelles, un effort particulier doit être fait pour la maintenance du parc immobilier de l'éducation et dans le sens d'un allègement des charges communales.

En matière de préscolarisation en milieu rural, vous me permettez de me référer à l'académie de Reims et à la région Champagne-Ardenne.

L'étude faite par le service d'informations économiques et statistiques du ministère de l'éducation à partir des effectifs de la rentrée scolaire 1972-1973 a fait ressortir, pour cette région, un taux de scolarisation, dans le secteur préscolaire, inférieur à la moyenne nationale avec 66,50 p. 100, ce qui la place au seizième rang de nos vingt-trois académies.

Une étude plus affinée effectuée par le service de la prévision du rectorat de Reims montre que ce niveau de scolarisation varie sensiblement suivant les départements de l'académie, le déficit étant particulièrement important en ce qui concerne les enfants de trois et quatre ans.

Devant ces constatations, des expériences de préscolarisation en milieu rural ont été mises en œuvre à la rentrée scolaire 1973-1974. Ces expériences ont consisté à regrouper les enfants d'âge préscolaire dans certaines communes grâce à l'organisation de circuits de transport appropriés. Les postes budgétaires ont été créés pour permettre l'ouverture des classes, mais le ramassage scolaire n'est pas sans poser des problèmes graves aux départements.

Depuis lors, le mouvement en faveur de la préscolarisation en milieu rural, facteur d'égalité des chances, s'est trouvé conforté par la visite, en février dernier, de Mme Ploux, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale. Un crédit fut alloué au département de la Haute-Marne.

En outre, les assemblées régionales ont manifesté leur intérêt et demandé « que des études préliminaires soient entreprises dans les quatre départements pour définir plusieurs pôles d'attraction naturels au sein des cantons, déterminer comment les locaux existants pourraient être utilisés dans ce but et examiner les problèmes posés par le ramassage ».

Une enquête a été effectuée auprès des inspecteurs d'académie et une première série de propositions d'investissement présentée aux membres des assemblées régionales. Le dossier sera soumis, en priorité, à ces assemblées au cours de leur session du premier trimestre 1975, afin que soit précisé l'effort à fournir lors de la rentrée 1975-1976. Il leur appartiendra de fixer le montant de leur contribution financière aux projets présentés. Il reste, bien entendu, à connaître la participation de l'Etat et c'est, monsieur le ministre, la question très précise que je souhaitais vous poser.

Les mesures prescrites par l'administration centrale pour réaliser des économies d'énergie sont appliquées dans les établissements nationalisés du second degré. Très vraisemblablement, les consommations de 1974 représenteront les quatre-vingt-cinq centièmes de celles de 1973.

Des résultats ont été obtenus grâce aux dispositions très contraignantes prises par les chefs d'établissement. Deux obstacles limitent toutefois cette action : d'abord, les programmes, et tout particulièrement ceux de l'enseignement pratique dans les ateliers, n'ont subi aucun aménagement; ensuite, on constate une activité accrue des établissements dans les domaines de la formation continue, laquelle est très souvent dispensée le soir ou le mercredi, précisément aux moments où des économies substantielles d'énergie pourraient être faites.

On note, en outre, que les températures actuellement prescrites étaient déjà observées depuis de nombreuses années. Dans certains cas, les réductions d'énergie envisagées ne seront guère possibles. Il en sera ainsi pour les services de restauration où les économies seront difficiles à réaliser.

Lors de la construction des établissements, à une époque où les problèmes d'énergie présentaient une moindre acuité, les critères qui auraient permis un coût de fonctionnement plus économique n'ont généralement pas été retenus. Les systèmes de régulation des appareils, d'isolation thermique, de mise en œuvre indépendante des réseaux intérieurs ne se prêtent donc guère à une politique de stricte gestion.

Sur le plan financier, des études récentes, confirmées par les résultats des dix premiers mois de l'année, montrent que les dépenses de l'exercice 1974 seront deux fois plus importantes que celles de 1973 en raison de la double incidence de l'augmentation des prix des produits énergétiques et de la suppression des rabais consentis précédemment sur le marché du fuel, et cela malgré des consommations réduites de 15 p. 100.

Il serait souhaitable que, pour les prochains exercices, des dotations spécifiques importantes soient mises à la disposition des établissements en vue de l'exécution des travaux d'aménagement et de réfection des appareils existants de nature à permettre des économies grâce à une conduite des installations strictement adaptée aux besoins très diversifiés des établissements d'enseignement.

Je voudrais, d'un mot, me faire maintenant l'écho des préoccupations des responsables de l'enseignement privé au sujet de l'allocation scolaire attribuée aux enfants des classes sous contrat simple et de la mise en œuvre de la formation permanente des maîtres. J'aimerais, monsieur le ministre, connaître vos intentions sur ce point.

Telles sont les quelques remarques que je voulais présenter à l'occasion du vote de votre budget pour 1975. Je tiens néanmoins à vous assurer de mon soutien dans un contexte qui paraît difficile.

Alors que je terminais la rédaction de cette intervention, des syndicats d'enseignants, une fédération d'associations de parents d'élèves et des partis politiques, bien sûr, du département de la Marne ont exigé de leurs députés et sénateurs qu'ils refusent le budget que vous proposez. Cette exigence a été formulée sans aucun contact préalable; mais c'est sans doute là, pour certains, une nouvelle forme de la démocratie.

Eh bien, du haut de cette tribune, je leur réponds, monsieur le ministre, que je voterai votre budget pour soutenir votre effort! Je suis certain que mes collègues du département de la Marne le voteront également. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. Mesdames, messieurs, le groupe communiste votera contre les budgets proposés pour l'éducation et pour les universités.

M. André Glon. Le contraire nous eût étonnés!

M. Pierre Juquin. Jamais les besoins n'ont été plus grands dans le domaine de l'éducation.

Du point de vue individuel, il s'agit de préparer chaque être humain depuis la petite enfance à la vie, aux relations avec les autres hommes, à l'action sur la nature et la société. Sous divers aspects, originaux mais étroitement liés — aspects scientifique et technique, linguistique et littéraire, artistique, sportif, philosophique, moral et civique — la culture doit développer et former chez les individus toutes les capacités possibles d'observation, de réflexion, d'expression, d'action et de création.

La question se pose encore aujourd'hui, avec une acuité extrême, de réaliser la proposition formulée il y a une trentaine d'années dans l'*Esquisse d'une politique française de l'enseignement* que le parti communiste présenta aux organisations de résistance en septembre 1943.

« Notre peuple voudra tout d'abord », écrivait notre parti, « une généralisation de la culture, la possibilité pour toutes les intelligences d'accéder au bénéfice des plus hautes études, de la science qui, trop souvent, furent jusqu'ici le privilège d'une minorité. »

Notre camarade Paul Langevin précisait, en décembre 1944, devant la commission d'où naquit le plan de réforme de l'enseignement qui porte son nom associé à celui d'un autre communiste, Henri Wallon : « En même temps, notre souci doit être d'élever à la dignité culturelle toute branche du savoir et toute discipline. Notre désir est de voir le point de vue le plus hautement humaniste présent en tout degré comme en toute section de l'enseignement. »

« Entreprise de culture », l'école ne peut jouer son rôle social, à notre époque, que si elle est également une « entreprise de démocratie ». Chaque enfant, chaque jeune doit participer comme futur citoyen à un groupe scolaire à structure démocratique où pourront se former en lui, non par les discours mais par l'exemple et par l'expérience, par la vie de chaque jour, les qualités civiques fondamentales pour des hommes libres, également éloignés du conformisme et de l'égoïsme.

L'objet dernier est de permettre à chaque personnalité de prendre conscience d'elle-même comme d'un membre solidaire de la chaîne immense des hommes, dans laquelle chacun de nous partage, pour un moment, le dépôt d'un trésor de civilisation qu'il a le devoir de transmettre à la génération suivante en l'enrichissant dans la mesure de ses forces.

« De ce point de vue », exposait Paul Langevin, « la vraie culture générale est celle qui fait l'homme ouvert à tout ce qui n'est pas lui-même, à tout ce qui dépasse le cercle étroit de sa spécialité. Ce à quoi nous aspirons sous le nom de culture vivante et humaine, c'est la conscience des liens réciproques entre les diverses activités passées et présentes, pour préparer l'avenir, de la parenté des esprits et de la fraternité des œuvres ».

Ainsi conçue, l'éducation doit servir l'intérêt national. Il s'agit de trouver les solutions qui mettent le mieux en valeur toutes les richesses humaines et matérielles dont dispose la France. L'intérêt général et l'intérêt individuel convergent vers un développement aussi large que possible des capacités de tous, permettant à chacun d'accéder aux formes d'activité où il peut rendre le plus de services.

Jamais l'avenir de notre nation n'a dépendu aussi essentiellement de cette formation maximale des capacités de chaque être humain qu'à notre époque où la solution des grands problèmes passe par l'approfondissement des recherches scientifiques et par leur mise en valeur au profit de toute la société, par le développement de la culture.

Au regard de ces besoins, on approuve, en lui donnant un sens plus profond, cette observation du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : « On a, certes, procédé à de nombreuses réformes de l'enseignement, mais ce que l'on a réformé ne touchait pas à l'essentiel. »

Les réformes exécutées depuis des années ont reposé sur le principe : réformer pour conserver. Ce que l'on sait des projets de MM. Haby et Soisson ainsi que le budget qu'ils nous présentent confirme que la politique du Gouvernement reste commandée par cette pensée conservatrice. S'ils veulent changer quelque chose, c'est pour que l'essentiel continue comme avant. Leur but est de gérer la crise.

La crise est là ; elle est perceptible partout : dans les écoles et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les budgets de l'éducation et des universités sont des budgets de crise. Un mot les résume, comme il résume les projets de réforme ministériels : le mot « restrictions ».

Restreindre les crédits, restreindre les effectifs, restreindre la croissance des personnels, restreindre la longueur et la qualité des études, tels sont les objectifs du Gouvernement.

Cette austérité n'est pas une orientation conjoncturelle, mais une orientation fondamentale, malthusienne. Aujourd'hui, ce malthusianisme s'aggrave dans des proportions désastreuses.

Les familles luttent depuis de nombreuses années pour obtenir la gratuité des études, des fournitures et des transports scolaires, ainsi qu'une amélioration du système des bourses. Depuis dix ans le Gouvernement leur prodigue les promesses. Or, le budget proposé pour 1975 ne comporte aucune mesure nouvelle pour la gratuité des fournitures.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles que quelqu'un citait tout à l'heure se demande avec raison « s'il n'y a pas, de la part des pouvoirs publics, une révision de leur position, voire une rupture d'engagement en ce domaine ».

Pour les transports scolaires, M. Haby assure que les crédits prévus permettront à l'Etat de couvrir 60 p. 100 de la dépense, ce qui laisserait supporter plus de 10 p. 100 aux familles et le reste aux collectivités locales.

Or, les hausses réelles du prix des transports absorberont probablement tout ou partie des crédits nouveaux, sans aucun bénéfice pour les familles, lesquelles risquent même, au contraire, de voir leur charge s'alourdir.

Le montant de la part de bourse, qui est passé de 129 francs en 1973 à 141 francs en 1974, doit être relevé à 147 francs à la rentrée de 1975, soit une augmentation de 4,25 p. 100, qu'il suffit de comparer au taux de l'inflation pour constater que le décalage va s'accroître entre l'aide de l'Etat aux familles et le coût de la vie.

En même temps, la progression du nombre des boursiers diminue de plus de 50 p. 100 par rapport à 1974. Pis encore, les frais de pension et de demi-pension vont s'alourdir, les familles devront supporter à ce titre près de deux milliards anciens d'ajustements prévus pour les internats au chapitre 36-36 du budget.

Autre exemple déplorable de la politique d'austérité : l'insuffisance du nombre des postes créés tant pour le personnel enseignant que pour toutes les catégories de personnel d'administration, d'intendance, de santé, de service, ces 162 000 travailleurs « non enseignants », sans lesquels les établissements d'enseignement ne peuvent fonctionner.

Le cas des personnels non titulaires reste particulièrement préoccupant.

Il est déplorable que le ministre de l'éducation ait cru devoir ironiser au début de l'année sur une dramatisation excessive, à ses yeux, du problème des enseignants sans emploi.

Mais, s'il a refusé de communiquer à la commission des finances de l'Assemblée les chiffres qu'elle demandait, n'est-ce pas précisément en raison du caractère dramatique de ce phénomène ?

Il a fallu, monsieur Haby, la manifestation syndicale des instituteurs, le 29 mai, et la grève des syndicats de la F. E. N. — grève à laquelle vous avez, mais sans succès, appelé les enseignants à ne pas participer — pour que vous ajoutiez quatre mille titularisations d'instituteurs remplaçants aux deux mille que vous aviez chichement prévues.

Pouvez-vous vous engager ici à négocier avec le syndicat national des instituteurs les modalités d'un plan pluriannuel de résorption totale du système des remplaçants, même si cela comporte des engagements financiers nouveaux pour 1975 ?

Un pays qui n'assure pas la sécurité de l'emploi des fonctionnaires de l'enseignement et qui met en chômage des milliers de professeurs, c'est bien un pays en crise.

Il est grand temps, de façon générale, de mettre un terme dans toute la fonction publique à la situation malsaine que constitue l'auxiliaariat.

De la crise, la réduction absolue des investissements est une autre expression grave : les autorisations de programme d'équipement diminuent de 4 p. 100 en 1975, les crédits de paiement sont amputés de 15 p. 100. Si l'on ajoute la hausse des prix à ces baisses, on constate que les autorisations de programme diminuent d'au moins un cinquième, les crédits de paiement d'un tiers.

Compte tenu des retards accumulés, ce budget correspond à une renonciation à atteindre les objectifs minimaux du VI^e Plan. C'est un budget de démission, parce que les problèmes quantitatifs d'accueil des élèves et des étudiants sont encore très loin d'être correctement résolus.

De plus, tant pour l'équipement que pour le fonctionnement, les charges des collectivités locales restent disproportionnées. L'Etat pratique les nationalisations de C. E. S. à un rythme trop lent et en réduisant d'année en année le volume des personnels techniques qu'il prend en charge. Il ne fait pas son devoir.

Je le redis : votre politique de démission n'a pas sa cause dans la hausse des prix des produits pétroliers, mais dans une politique malthusienne délibérée, à l'aggravation et à l'accélération de laquelle le problème du pétrole ne vous fournit qu'un prétexte conjoncturel.

Ce n'est pas la hausse du prix des produits pétroliers qui vous a conduit, monsieur le ministre, à renier en fait la tradition française de la Renaissance, des Lumières, de la République pour expliquer à l'Unesco que votre objectif central, à vous, ministre de l'éducation nationale de la France, est de dissuader un grand nombre de jeunes de faire des études. (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.)

La ligne générale de vos projets consiste à rechercher les moyens les plus efficaces de faire sortir de l'école au plus vite un nombre d'enfants aussi grand que possible.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur Juquin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Juquin. C'est bien naturel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation. Mon interruption sera très brève. Je désire seulement demander à M. Juquin — et au journal qu'il consulte habituellement — de ne pas faire état de citations tronquées.

M. Pierre Juquin. Je me suis référé au journal *Le Monde*.

M. le ministre de l'éducation. Peut-être est-ce votre journal habituel ?

M. Pierre Juquin. C'est l'un des journaux qui ont une bonne réputation dans l'opinion française.

Cela dit, j'ai lu le texte intégral de votre discours devant l'Unesco : il confirme bien cette orientation. Si vous voulez la démentir ici, j'en serais heureux pour la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.)

Tout prouve aujourd'hui que la loi Royer, qui viole le principe de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, n'est pas un détail mais une pièce maîtresse du dispositif dont le Gouvernement poursuit la mise en place. Le Gouvernement veut provoquer une sortie massive d'élèves à l'âge de quatorze ans.

Vous l'avez d'ailleurs confirmé devant vos inspecteurs généraux.

Vous voulez ramener la scolarité obligatoire à la fin de la cinquième.

M. le ministre de l'éducation. Monsieur Juquin, me permettez-vous de vous interrompre à nouveau.

M. Pierre Juquin. Bien sûr !

M. le président. Cela anime le débat.

M. Pierre Juquin. C'est ce que je souhaite.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation, avec l'autorisation de l'orateur et du président. (Sourires.)

M. le ministre de l'éducation. Je vous remercie, monsieur Juquin.

Je voulais vous demander une deuxième fois de ne pas faire de citations tronquées : j'ai dit devant MM. les inspecteurs généraux qu'actuellement un tiers des enfants, après la classe de cinquième, entraient dans une voie de formation qui n'était pas de formation uniquement générale. Je n'ai jamais dit qu'un tiers des enfants quittaient le système scolaire après la classe de cinquième, comme vous semblez l'insinuer.

M. Pierre Juquin. Je n'ai pas donné de chiffre.

Mais tout votre texte prouve que vous envisagez des paliers d'orientation qui seront de véritables guilotines pour des dizaines de milliers d'enfants. D'ailleurs, vous avez déjà produit — et vous n'êtes pas le seul — un certain nombre d'autres déclarations convergeant dans ce sens.

Vous ramenez la scolarité obligatoire à la fin de la cinquième pour organiser ensuite un système d'éliminations, de deux en deux ans, jusqu'aux universités. C'est bien cela le schéma que vous envisagez de nous présenter au mois d'avril prochain ?

Ce n'est pas par hasard si le Gouvernement comptabilise l'apprentissage dans l'« enveloppe » de la formation continue, et non en tant que formation initiale.

Même si les techniques d'éviction se modifient, deviennent plus fines, plus subtiles, plus dissimulées, ce système de guilotines successives aboutit nécessairement à une immense liquidation de capacités au détriment de la nation et au maintien de l'injustice.

A cet égard, quelques données récentes que j'ai extraites des publications de votre ministère confirment que la sélection sociale reste un caractère majeur du système éducatif français, que dis-je, l'une de ses fonctions principales. Selon l'étude conduite par vos services en 1972-1973 sur l'échantillon baptisé « panel d'élèves », il apparaît que les classes de sixième I comptent 31,9 p. 100 d'enfants d'ouvriers, celles de sixième II 43,9 p. 100, celles de sixième III 56,1 p. 100 et les S. E. S. — sections d'enseignement spécialisé — 54,7 p. 100. Dans les mêmes classes, les enfants dont le père appartient aux professions libérales et aux cadres supérieurs représentent respectivement 14,6 p. 100, 3,9 p. 100, 0,5 p. 100 et pour les S. E. S., 0 p. 100 des effectifs.

Quelque 45 p. 100 des élèves qui redoublent la sixième sont des enfants d'ouvriers. Les redoublants dont le père est cadre supérieur ne sont que 5 p. 100. La nature essentiellement sociale de cette inégalité est démontrée par la situation des familles nombreuses.

La taille de la famille, selon votre enquête, n'a pratiquement aucune influence sur l'orientation scolaire des enfants des cadres supérieurs : 75 p. 100 d'entre eux vont en sixième I. Par contre, 38,9 p. 100 des enfants d'ouvriers vont en sixième I quand ils sont des enfants uniques, tandis que la proportion tombe à 33 p. 100 pour les familles de trois enfants et à 23,3 p. 100 pour les familles de cinq enfants.

Ainsi donc, on peut dire que la revendication de la gratuité des fournitures et des transports scolaires est une revendication légitime et démocratique, qui s'impose au pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.*)

De nombreux élèves redoublent une ou plusieurs classes.

Malgré quelques efforts, dont diverses manipulations administratives tendent à amplifier le reflet statistique, le taux de redoublement et d'échec varie très peu depuis plusieurs années et reste en France l'un des plus élevés d'Europe : 20 p. 100 des enfants ont au moins un an de retard au cours préparatoire, 29 p. 100 au cours élémentaire I, 33 p. 100 en C. E. II, 40 p. 100 en C. M. I et 44 p. 100 en C. M. II.

On voit que la proportion augmente d'année en année pour aboutir à être presque celle de un sur deux.

Là aussi l'inégalité sociale est considérable.

Tandis que 95,5 p. 100 des enfants de cadres supérieurs et moyens ne restent qu'un an au cours préparatoire, voire sautent cette classe, 18,2 p. 100 des enfants d'ouvriers la redoublent — ce qui aura des conséquences sur toute leur scolarité, en particulier au niveau de la sixième, puis du second cycle s'ils ont la chance d'y parvenir.

Vous pouvez bien, monsieur le ministre, discourir sur la démocratisation, toutes les mesures que vous prenez maintiennent et maintiendront en fait cette injustice massive.

Les projets gouvernementaux pour l'accès aux universités ne peuvent, dans l'école et dans la société française actuelle, que parachever cette ségrégation.

Après avoir confirmé l'institution d'un véritable concours au début des études de médecine, M. Soisson s'attaque à ceux qu'il appelle avec mépris « les plus vulnérables », c'est-à-dire les étudiants non bacheliers.

La rupture de contrat — contrat signé par le président de notre assemblée lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale — que vous tentez d'imposer à l'université de Vincennes en dit long sur la réalité de vos efforts en matière de formation permanente et de promotion. Et ce n'est pas un cas unique.

A l'institut des sciences sociales du travail de Paris, où étudient en particulier des syndicalistes, une épreuve non prévue a été ajoutée, le 21 septembre, la veille de l'examen, modifiant la nature du diplôme et aboutissant à l'échec d'un grand nombre de candidats.

Monsieur le ministre, l'injustice est ici particulièrement révoltante.

Elle se manifeste aux yeux de tous depuis qu'on a réussi, en quelques endroits, à ouvrir sans examen l'enseignement supérieur à des non-bacheliers. L'expérience a, en effet, prouvé qu'ils sont souvent les plus motivés et qu'ils réussissent leurs études au moins aussi bien que les bacheliers. Cela prouve que seule la ségrégation sociale inhérente au système français les a écartés de la plus haute culture.

Mais si les non-bacheliers sont visés aujourd'hui le tour des bacheliers viendra demain. Vous voulez réduire d'un an les études secondaires proprement dites, et transformer la classe terminale des lycées en année préparatoire au futur examen d'entrée en université qui sera, selon vous, généralisé pour tous, bacheliers ou non.

Les mêmes principes inspirent votre refus de développer les filières nouvelles d'enseignement technologique universitaire ou votre volonté de réduire, sans aucun calcul sérieux des besoins, le nombre des étudiants dans diverses disciplines.

Les projets gouvernementaux tendent aussi à réorganiser en partie la formation professionnelle. Conformément aux demandes du conseil national du patronat français dans son « livre blanc » ou, pour une part, aux idées exprimées il y a quelques années par M. Olivier Giscard d'Estaing, ces projets accéléreront la redistribution des cartes entre l'école publique et le patronat.

Pour des raisons de rentabilité directe et d'encadrement des esprits, le grand patronat désire assumer lui-même — le plus possible aux frais de l'Etat — une grande partie de la formation professionnelle. Dans ces conditions, il est à craindre que l'adaptation du contenu de cette formation ne se limite, pour l'essentiel, à un asservissement étroit aux besoins des collecteurs de profits.

La réduction considérable des investissements pour les collèges d'enseignement technique, accompagnée de la croissance des centres de formation d'apprentis — la plus forte de tout le budget — est un indice très préoccupant.

Les projets de M. Haby semblent accorder plus de place que ceux de ses prédécesseurs au contenu de l'enseignement. Est-ce positif ?

Conformément au programme commun, qui répond en cela aux nécessités contemporaines, un gouvernement de gauche devrait opérer une refonte globale, systématique, profonde du contenu de l'enseignement, déclencher un vaste effort de recherche, d'ouverture, d'invention et d'initiative pédagogique. Il devrait faire une réforme non point seulement matérielle ou structurelle, mais créatrice dans le domaine de la culture. Il faut donc bien revoir le contenu de l'enseignement.

Seulement, cette actualisation ne peut se faire qu'en fonction de finalités clairement définies. Quelles sont les finalités réelles d'un gouvernement conservateur, autoritaire, lié aux puissances d'argent ?

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation. Et sûr de lui ! (*Sourires.*)

M. Pierre Juquin. Quelques adaptations aux données nouvelles des sciences et des techniques sont probables, mais ce que M. Haby, ainsi que le Président de la République lui-même, ont déjà laissé paraître de leur pensée est inquiétant.

Que sera donc cette « information culturelle », dont vous parlez, monsieur le ministre, imprécise et informelle, offerte aux élèves à la place d'un savoir solide et structuré ?

Que sera le « savoir minimum garanti », mentionné par M. Giscard d'Estaing, sinon une espèce de néo-certificat d'études permettant à chacun de produire et de vivre en travailleur discipliné, encadré, borné dans une société technocratique et bureaucratique ?

Tout ce qui est connu de vos projets laisse craindre que ce savoir ne soit limité aux éléments acquis jusqu'en classe de cinquième. Car c'est bien là que vous voulez marquer la première coupure importante.

Ce « savoir minimum », c'est exactement l'inverse de ce qui est nécessaire à la jeunesse de notre pays, laquelle a besoin d'un maximum de culture pour tous et pour chacun.

Pour faire en sorte que les Français se résignent à accepter votre politique, si évidemment contraire à leur intérêt et à l'intérêt national, vous fondez de grands espoirs sur l'emprise de certaines idées obscurantistes et défaitistes qui dénigrent la science et l'enseignement.

C'est une méthode dont votre gouvernement use en chaque domaine social. Veut-il comprimer les dépenses de santé, il fait répandre l'idée que la médecine rend malade et que les Français abusent des médicaments. Veut-il freiner les dépenses de recherche, il s'en prend à la science.

M. André-Georges Voisin. On ne dépense donc pas beaucoup pour les médicaments ?

M. Pierre Juquin. Je sais bien que vous pensez qu'on dépense trop. Cela confirme mon propos.

Vous voulez culpabiliser les enseignants et les chercheurs, en présentant leurs activités comme des dépenses de consommation que l'austérité doit frapper, en montrant dans l'enseignement et dans la recherche je ne sais quel confort futile ou quel luxe onéreux d'un peuple qui serait trop heureux.

Nous nous opposons à cette atteinte au progrès qui est une atteinte à la France.

Pendant des siècles, les éléments éclairés de notre nation ont fait la guerre à l'ignorance. Nous ne vous laisserons pas tenter de l'entraîner dans la décadence du capitalisme par une sorte de guerre au savoir et à la culture. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Votre malthusianisme se pare des vertus de l'économie. En réalité, il aboutit au pire des gaspillages.

J'accuse votre politique d'austérité d'être, dans le domaine éducatif et scientifique, la plus dépensière des politiques. Elle mutilé ou laisse inexploité un immense potentiel de capacités humaines qui manque à notre nation. Et cette politique rétrograde qui nous ramène, dans le cas de la loi Royer, à la période d'avant 1958, vous la développez au moment où la situation commande au contraire d'accroître le développement des institutions scolaires et universitaires, au moment où les problèmes de l'énergie, de l'environnement, de la santé, de l'éducation elle-même, appellent un effort sans précédent pour élever le niveau culturel de la jeunesse et de l'ensemble de la population.

La logique du programme commun de la gauche est l'inverse de la vôtre : les dépenses qu'il prévoit en matière d'éducation et de recherche y sont considérées comme des investissements qui portent loin et juste et qui rapporteront les plus grands avantages à toute la société.

Contre les idéologies de découragement et de désespoir, nous réaffirmons l'éminente utilité sociale et nationale de l'éducation et de la recherche, l'éminente valeur du travail des personnels qui se consacrent à cette fonction capitale.

C'est aussi pour cela que nous continuons, malgré vous, à parler d'éducation « nationale ». La gauche rétablira le ministère que vous occupez sous son vrai nom, parce qu'elle lui donnera sa vraie signification. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est, en effet, seulement sur le plan national et dans le contexte d'une nouvelle politique générale que les problèmes de l'enseignement peuvent être résolus.

Vous vous efforcez d'estomper cet aspect global du problème. Vous aimeriez bien, en quelque sorte, enfermer les enseignants à l'intérieur de l'« enveloppe » de crédits que vous imposez afin qu'ils se divisent et s'entrebatent, chacun cherchant à tirer son épingle du jeu pour sa catégorie, son établissement, sa région.

Mais les enseignants savent bien que les besoins particuliers reflètent, en fait, de façon spécifique, une pénurie générale. Tous sont, tous seraient frappés, s'ils ne vous résistaient ensemble. Je l'ai montré pour les bacheliers et les non-bacheliers. Cela est vrai également du primaire et du secondaire, qui ne s'opposent pas, du général et du technique, des lettres et des sciences. L'origine des difficultés est pour tous et partout la même : c'est votre politique.

Ni les enseignants, ni les parents, ni les jeunes, contrairement à ce que certains prétendent, n'ont jamais accepté avec résignation cette politique. Chacun a pu le constater, par exemple en mai 1968.

L'une des astuces que vous utilisez pour faire admettre votre politique consiste, comme l'ont fait certains de vos prédécesseurs à l'égard du plan Langevin-Wallon, à emprunter des mots ou des phrases au parti communiste, aux syndicats, aux associations, voire à incorporer quelques-unes de leurs propositions techniques — ce qui prouve qu'elles sont valables — à un système qui en dénature la signification.

C'est ce que M. Lecanuet appelle « piller le programme commun de la gauche ». Cela vous conduit parfois à suggérer, avec un sourire, que la droite au pouvoir fait la politique que ferait la gauche, et que la gauche ne la combat que parce que c'est la règle de l'opposition.

Eh bien, j'affirme ici de la façon la plus catégorique que, si la gauche vient au pouvoir, elle fera une politique scolaire et universitaire diamétralement, rigoureusement, radicalement opposée à la vôtre ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Ce sera une politique d'expansion, de croissance de l'école publique, de l'université, de la formation permanente.

Ce sera une politique de justice, de démocratisation véritable, depuis la base jusqu'à l'enseignement supérieur.

Ce sera une politique qualitative d'élévation du niveau de tous, de savoir maximum pour tous, d'extension de l'éducation à tout le champ de la culture, de liaison de l'école avec la vie dans toute sa richesse, de formation professionnelle moderne.

Ce sera, je le souligne, une politique de liberté. La liberté, c'est notamment la démocratie.

Peut-on parler de liberté pour ces enfants d'ouvriers ou de salariés agricoles qui se trouvent de par la nécessité de votre système scolaire et social jetés dans les filières courtes ou exclus prématurément de l'enseignement ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Peut-on parler de liberté pour les non-bacheliers de Vincennes auxquels vous refusez la liberté de se promouvoir au prix des plus grands efforts ?

Peut-on réduire le problème sérieux, il est vrai, du libre choix d'une filière ou d'un établissement d'enseignement à la question de l'enseignement privé confessionnel ? Est-il libre de choisir son établissement d'enseignement l'enfant d'ouvrier qui ne trouve place dans aucun collège technique ?

M. Daniel Goulet. Et vous parlez de liberté !

M. Pierre Juquin. Oui, monsieur Goulet, je parle de liberté parce que c'est une question fondamentale qui a été dénaturée par certains propos que nous avons entendus ici.

Plusieurs députés communistes. Très bien !

M. André-Georges Voisin. Vous vous servez de la liberté !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Juquin.

M. Pierre Juquin. J'en ai presque terminé, monsieur le président, mais cette question est vraiment très importante !

Vous pouvez bien parler de liberté, vous qui appartenez à un Gouvernement qui tente d'asservir tous les moyens d'information, que ce soit à Europe n° 1, à l'O. R. T. F., à l'agence France-Presse ou ailleurs, vous qui exécutez la politique d'un Président qui vient d'expliquer, à la Sorbonne, que les savants ne sauraient définir eux-mêmes un certain nombre de choix et doivent être en quelque sorte des experts subordonnés aux hommes politiques.

Dans ce domaine aussi, le programme commun de la gauche est l'inverse de votre politique.

La proposition de loi portant création d'une école fondamentale, démocratique et moderne, déposée par le groupe communiste sur le bureau de l'Assemblée nationale, précise à cet égard nos propositions. Je me permets de la citer, pour mettre un terme à certaines allégations calomnieuses qui déforment notre politique.

Nous disons que demain l'éducation nationale sera laïque.

« A tous les niveaux, elle doit tendre à ce que tous les élèves acquièrent un savoir, des méthodes de pensée et de travail, un esprit critique, permettant à chaque personnalité de se développer librement et mettant chaque citoyen en état de penser, de juger et d'agir par soi-même. »

« Il n'y aura pas de philosophie d'Etat. Aucune philosophie ou doctrine ne constitue la philosophie ou la doctrine « officielle » de l'éducation nationale — celle de demain lorsque la gauche sera au pouvoir. « Tous les établissements scolaires et universitaires et tous leurs personnels sont tenus, à la fois, de ne donner aucune éducation religieuse ou doctrinale... »

M. André-Georges Voisin. ... et ne ne pas faire de politique !

M. Pierre Juquin. « ... et, de respecter rigoureusement toutes les options philosophiques et spirituelles, toutes les croyances. Aucun d'entre eux n'a pour fonction de produire des disciples, d'assurer le recrutement de tel ou tel groupement politique, religieux ou philosophique. » (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Daniel Goulet. C'est bien ce que vous faites pourtant !

M. André-Georges Voisin. Vous devriez le dire à vos amis ! Vous avez un certain toupet !

M. Pierre Juquin. « Les maîtres ont pour devoir de rendre compte des principaux courants d'idées en aidant les élèves à faire le point des vérités scientifiques, à poser les grandes questions et à confronter les options. »

Cette vérité, qui est celle de notre pensée et de notre action, contredit vos affirmations calomnieuses. Mais c'est la vérité sur notre position. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas la vérité !

M. Pierre Juquin. Je cite encore : « Les droits des fonctionnaires de l'éducation nationale ne sauraient dépendre des opinions, des croyances ou d'appartenances syndicales ou politiques », ce qui est évidemment contraire à l'esprit de l'intervention que M. Buron a cru bon de faire à cette tribune et que je rejette avec indignation car elle est indigne de l'éducation nationale et de la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations et interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. André-Georges Voisin. Elle était pourtant fondée !

M. Pierre Juquin. « L'accès à toutes les fonctions sera sans autres conditions que les capacités professionnelles requises par les lois et les règlements, ouvert à tous les ressortissants français jouissant des droits attachés par la Constitution à la qualité de citoyen », et donc aux prêtres, par exemple, s'ils acceptent cette laïcité authentique.

« Tous les partis, mouvements, organisations, ont le droit d'exercer, par leurs propres moyens et en dehors de toutes interventions de l'Etat ou de l'école, l'action éducative de leur choix dans les domaines philosophique, idéologique, politique. »

N'est-ce pas la liberté ?

« Tous les parents ont le droit de faire donner à leurs enfants l'éducation religieuse de leur choix. Cette éducation ne sera donnée ni par l'école, ni à l'école. »

M. André-Georges Voisin. On sait ce que ce système a produit ailleurs !

M. Pierre Juquin. « Elle s'exercera sans entraves sous la responsabilité des Eglises. »

Voilà la réalité de nos propositions.

M. Daniel Goulet. C'est la nouvelle ligne !

M. Pierre Juquin. Elles sont acceptables, bien au-delà de la gauche politique, par tous les Français et toutes les Françaises qui veulent une vraie démocratisation de l'enseignement.

Telles sont, en effet, les transformations démocratiques dont l'éducation nationale a besoin pour le plus grand bien de la France.

Permettez-moi d'ajouter, mes chers collègues, que devant la porte de cette assemblée, le Gouvernement manifeste sa volonté de dialogue en faisant recevoir les parents d'élèves et les enseignants par la police. J'ai donc l'honneur de présenter devant vous les premières pétitions remises par les parents d'élèves et par les représentants d'enseignants au groupe communiste, qui est allé, lui, les accueillir à la porte. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Xavier Hamelin. C'est une manifestation téléguidée !

M. Pierre Juquin. Monsieur le président, je me permets de vous remettre une lettre que vous adresse un conseil de parents d'élèves. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Capdeville.

M. Robert Capdeville. Oui, monsieur le ministre, comme l'a remarqué M. Juquin, de nombreux républicains de ce pays se demandent si la perte du caractère national de votre ministère n'est pas le principal reproche que l'on devrait vous faire. Mais la discussion budgétaire nous impose en priorité l'étude des graves problèmes que soulève la situation du personnel et dont les parents ont pris aussi conscience depuis longtemps.

Nous savions que votre budget serait frappé par l'austérité qui est de rigueur en cette période difficile, mais nous espérions que vous pourriez bénéficier d'une attention particulière parce que l'avenir de notre jeunesse était en jeu.

Or, il n'en a rien été et la rigueur a dépassé nos craintes, tant pour l'équipement que pour le fonctionnement.

Soyons justes, toutefois : l'enseignement privé bénéficie de la majoration traditionnelle des crédits de l'Etat.

En un moment où le nécessaire bouleversement pédagogique impose au personnel une tension nerveuse accrue, une adaptation difficile aux nouveaux rapports enseignants-enseignés, une catégorie souffre d'une insécurité plus affirmée d'année en année.

Elle représente, en permanence, quarante mille auxiliaires enseignant à temps plein, sans compter le sous-prolétariat du remplacement dont il est difficile de fixer le nombre.

A un âge où l'on voudrait pouvoir donner, pouvoir se donner, à un âge où l'enthousiasme et la foi permettent de vaincre les difficultés toujours plus grandes d'un métier délicat, ils ne connaissent que désillusion, amertume, rancœur.

Hélas, monsieur le ministre, et vous le savez bien, on n'enseigne que ce que l'on est !

Est-il admissible de confier nos enfants à un personnel aux abois, plus préoccupé d'assurer son existence que de communiquer en confiance, un message, une espérance à la génération qui monte ?

Comment le pourrait-il, alors que la société le confine dans la médiocrité, l'insécurité et l'angoisse ?

Vous avez essayé, jeudi dernier, de désamorcer une action sérieuse des syndicats. Le bon peuple de France a été avisé par la télévision que six mille titularisations d'instituteurs auraient lieu dans l'année !

Bravo ! C'est un premier point appréciable qui apportera la sécurité au tiers des remplaçants.

Mais vous auriez pu le faire plus tôt car cette mesure ne coûtera rien. En effet, les heureux élus exercent déjà dans des classes dites clandestines et comme le traitement des titulaires en début de carrière est inférieur à la rémunération des remplaçants, vous faites encore du bénéfice.

Mais les autres, monsieur le ministre ? Ceux dont nous recevons tous des lettres désespérées, qu'ils soient instituteurs ou maîtres auxiliaires ?

« J'ai été recrutée, dit l'une, en 1968. Depuis la rentrée, j'ai travaillé trois jours ». Un autre, marié, trois enfants, demande : « Quand serai-je titulaire ? »

« Je ne travaille, écrit celui-ci, que par périodes de trois à quinze jours. Je suis marié, j'ai deux enfants de sept et deux ans. » ; « Titulaire du C. A. P., poursuit un autre, marié, deux enfants... j'ai travaillé trois jours. Tous les matins, je guette le facteur. »

A-t-on conscience, au ministère, du problème des remplaçants ?

« Il faut nourrir ma voiture ou moi ! » constate amèrement ce jeune fils d'ouvrier agricole.

Je pense aussi à cette étudiante qui demande du travail, n'importe quel travail, pour manger. Elle a pour diplôme une maîtrise de philosophie, après avoir exercé sept ans de surveillance dans un lycée. Elle est mère d'un enfant de deux ans et son mari est chômeur.

Faut-il que notre société soit riche pour faire fi de ce potentiel d'intelligence et gaspiller tant d'années de travail.

Votre réponse à une question d'actualité de M. Gissinger ne nous a pas satisfaits.

« Pour assurer l'enseignement dans le premier et le second degré, avez-vous dit, l'éducation nationale a fait appel pendant nombre d'années à des maîtres auxiliaires. Leur présence témoignait de l'effort consenti par le ministre avec les moyens dont il pouvait disposer à l'époque. »

Certes, nous sommes heureux que vous dénonciez aujourd'hui ce que nous avons critiqué hier : l'appel à une main-d'œuvre bon marché, un artifice bénéfique au budget mais préjudiciable à l'éducation.

Mais ce « nombre d'années » n'officialise-t-il pas un recrutement avec engagement moral ?

« Aujourd'hui... » — ajoutez-vous — « ...le nombre d'élèves ne s'accroît pratiquement plus. »

Mais alors, comment expliquez-vous que les effectifs des maternelles augmentent de plus de 10 p. 100, accroissement qui se répercutera au cours préparatoire en 1977 ?

Comment expliquez-vous les classes surchargées au niveau de la sixième où le chiffre de trente-cinq élèves est devenu la règle ?

Et l'afflux des étudiants en seconde, où l'on devrait dédoubler à partir de trente-cinq élèves, mais où, avec le regroupement en langues, on atteint facilement quarante élèves.

« Dès cette année... » — indiquez-vous encore — « ...des mesures interviendront pour que les auxiliaires qui possèdent titres requis et compétence puissent être intégrés progressivement dans le corps des titulaires. »

Mais les titres — diplômes ou C. A. P. — ils les ont depuis longtemps. Quant à la compétence, elle est contrôlée chaque année par les inspecteurs !

Alors, que signifie « progressivement » ?

Quant aux « autres formules de remplacement de maîtres en congé » dont vous avez annoncé la prochaine mise en place, où et dans quel chapitre sont-elles matérialisées dans votre budget ?

Est-il d'ailleurs vraiment nécessaire de chercher d'autres mesures ? Cette politique est inscrite dans la loi du 8 mai 1951, complétée par la circulaire Fontanet du 21 mars 1973.

Que demandons-nous ?

Dans le deuxième degré, où rien n'est prévu dans l'immédiat : la transformation des quelque 600 000 heures supplémentaires imposées au personnel enseignant en postes budgétaires ; l'allègement des services et la création de concours internes ; la prise en considération de disciplines dites « secondaires » qui permettrait l'emploi de nombreux jeunes, comme la musique, le dessin, le travail manuel, mais aussi l'instruction civique, la culture régionale, les disciplines d'éveil, les bibliothèques, l'animation socio-culturelle, la documentation, toutes choses, monsieur le ministre, dont vous avez parlé ce matin en termes de conception mais que nous aurions aimé apprécier en termes budgétaires !

Enfin, nous demandons l'ouverture de négociations qui ne visent pas seulement à organiser l'enseignement de l'an 2000 mais aussi à régler en priorité les problèmes en suspens.

Nous demandons aussi, dans le premier degré, l'application de la circulaire Fontanet de façon rigoureuse et sans hypocrisie, la mise en application d'un plan engageant le ministère et portant sur la régularisation de toutes les autres situations individuelles dans les écoles maternelles, mais aussi sur le fonctionnement d'équipes pédagogiques au niveau du quartier ou du canton, auxquelles seraient affectés des titulaires suppléants, avec des rôles de soutien et de remplacement.

La situation dans mon département se retrouve sans doute ailleurs ; elle est catastrophique. A la rentrée de 1975 les 130 auxiliaires susceptibles de faire leur stage — certains depuis cinq ans — ne seront pas encore concernés par les mesures que vous avez prises en catastrophe.

M. le président. Monsieur Capdeville, je vous prie de conclure car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Robert Capdeville. Je conclus, monsieur le président.

Que peuvent espérer ces auxiliaires, alors que l'an prochain les postes libérés seront très insuffisants même pour titulariser les normaliens sortants ?

Nous n'avons rien trouvé dans votre budget pour ces chômeurs nomades qui sont entrés officiellement dans une maison qui les repousse après qu'ils aient rendu service.

Vous avez promis. Cela ne suffit pas.

Pour répondre aux mutations indispensables de l'institution éducative, il faut autre chose que des intentions ; il faut une efficacité accrue du système éducatif.

Il faut sécuriser les maîtres en début de carrière. C'est la priorité.

Il faudrait quelques accommodements supplémentaires et des crédits qui font défaut à votre budget. Pour cette raison, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne pourra pas le voter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Elm.

M. Albert Elm. Ma brève intervention portera sur quelques aspects du budget de l'éducation qui, s'ils revêtent parfois un caractère régional ou local, n'en ont pas moins souvent une portée plus générale.

Ma première observation concerne l'enseignement technique. Outre le problème des maîtres auxiliaires, que certains de nos collègues ont évoqué, se pose celui des professeurs techniques adjoints dont le recrutement a été interrompu et dont le plan d'intégration dans le corps des professeurs, approuvé par le ministère depuis plus d'un an, n'est toujours pas signé.

Sur ces problèmes généraux s'en greffent d'autres, de caractère local qui, parfois, menacent directement la vie de nos établissements.

Je ne citerai qu'un exemple, mais qui me tient particulièrement à cœur : c'est celui de la cité technique de Sélestat, dans ma circonscription.

Au lycée technique, si l'on en croit une fiche d'organisation des services, le rectorat envisage de supprimer deux classes, ce qui porterait l'effectif à quarante élèves par classe.

Or, quand on songe que l'établissement a été construit pour accueillir 540 élèves en 15 divisions, soit 36 élèves par division, il est matériellement impossible d'admettre 40 élèves dans des classes qui n'en contiennent que très difficilement 36, voire 30.

En outre, sur le plan pédagogique, il n'est pas recommandé, un mois après la rentrée, de modifier les emplois du temps et d'imposer à certaines classes des changements de professeurs. Les élèves seraient les premières victimes d'une nouvelle répartition.

La cité technique de Sélestat, où C. E. T. et lycée technique sont réunis, n'a pas obtenu la dotation en agents de service qu'imposait l'augmentation très importante des effectifs. Pour assurer l'entretien et le service du demi-pensionnat, cet établissement de mille élèves ne dispose que de huit agents. La propreté mais surtout l'hygiène des repas risquent d'en souffrir. La situation est encore plus préoccupante lorsque l'un ou l'autre de ces agents est en congé de maladie.

S'agissant des classes maternelles dont le rôle est fondamental pour la démocratisation de l'enseignement et l'égalité des chances, je souhaite appeler l'attention de M. le ministre sur deux problèmes : le taux de scolarisation par niveau d'âge et les effectifs par classe. En Alsace, notamment, la construction d'un nombre croissant de classes maternelles et la création des postes correspondants s'y révèlent particulièrement urgentes ; en effet, il s'agit d'une région où les communes rurales sont très nombreuses et où la question linguistique suscite des difficultés particulières pour les jeunes enfants.

Je reconnais qu'un effort appréciable a été consenti dans ce domaine depuis de nombreuses années, mais il faut le poursuivre et l'accentuer.

Dans le Bas-Rhin, pour ne prendre que cet exemple, les effectifs sont pléthoriques et dépassent même parfois la norme officielle de quarante à cinquante élèves inscrits. Cette situation, qui tient surtout à la difficulté de remplacer les enseignants malades, tend à transformer ces classes en simples garderies sans réelle possibilité d'activités éducatives.

Dans ce département, pour l'année scolaire 1973-1974, 21 p. 100 des classes comptaient plus de quarante enfants, 12 p. 100 en accueilleraient quarante, 30 p. 100 de trente-six à trente-neuf, 8 p. 100 en recevaient trente-cinq, et 29 p. 100 seulement comptaient moins de trente-cinq enfants.

Un tiers des classes accueillent donc quarante enfants et plus. On comprendra, dans ces conditions, que les parents d'élèves et les enseignants de ces écoles, dont je tiens à souligner la qualité pédagogique, exigent que les normes d'effectifs soient ramenées à un niveau compatible avec un enseignement digne de ce nom.

J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de répondre favorablement à leur désir.

Par ailleurs, certains professeurs qui ont accompli plusieurs années d'études supérieures dans des disciplines difficiles, telles les lettres classiques, et franchi l'obstacle de deux concours sévères comme celui de l'entrée aux I. P. E. S. et le C. A. P. E. S., se plaignent d'être nommés dans des C. E. S. à un rang qu'ils considèrent comme subalterne car ils n'ont pas la possibilité d'enseigner les disciplines qu'ils ont étudiées à l'université. Il en résulte un malaise auquel il conviendrait de mettre fin au cours des prochaines années.

Ma quatrième observation portera sur la réduction de 10 p. 100 des programmes en vue de dégager un contingent horaire utilisé librement par les chefs d'établissement, après consultation du conseil d'administration. Un dossier adressé récemment à tous les chefs d'établissement concernés fait la synthèse des réponses suscitées par l'enquête nationale lancée par le ministère de l'éducation au mois de juin 1974 et met en valeur les résultats positifs déjà obtenus.

J'ai déjà indiqué l'année dernière à cette même tribune l'importance de la circulaire du 27 mars 1973 relative à cette mesure. Elle permet, en effet, de rompre le carcan que la rigidité des programmes impose à la vie scolaire, et donnera sans doute à l'instruction civique une nouvelle impulsion et de nouvelles possibilités. Cette disposition va dans le sens de l'ouverture de nos jeunes sur la vie réelle, et si elle suscite encore, dans une partie du personnel enseignant, quelques réserves et quelque scepticisme quant à son efficacité, cela tient moins au principe d'une telle innovation qu'aux engagements financiers qu'elle implique. Son coût ne saurait, en effet, être supporté uniquement par les coopératives scolaires, les parents d'élèves et les collectivités locales. A cet égard, il est plus que regrettable que le projet de budget de l'éducation pour l'année 1975 n'ait pas prévu certains crédits pour donner à cette innovation toute son efficacité et toute sa portée. J'espère que ce sera fait dans le projet de budget pour 1976.

Enfin, dernière observation, un enseignement obligatoire jusqu'à seize ans n'est concevable que si l'on donne en même temps aux familles les moyens financiers indispensables. Dans l'enseignement du premier et du second degré, comme dans l'enseignement supérieur, la mauvaise répartition des bourses et les charges exorbitantes imposées par les frais scolaires — charges difficilement supportables pour les familles à revenus modestes — entraînent quelquefois une sélection scolaire contraire à la volonté du législateur qui a posé le principe de l'égalité devant l'instruction pour que chaque Français accède à la formation, à l'éducation et à la culture.

De plus, on relève des inégalités économiques accentuées car les dépenses scolaires sont différentes suivant la classe, le type d'établissement fréquenté, le niveau de prise en charge de certaines dépenses par la commune, voire selon certaines exigences des enseignants.

Une enquête menée à Paris et en province évalue à 18 p. 100 la hausse du coût de la rentrée scolaire de 1974 par rapport à celle de 1973, alors que, l'année dernière, elle n'était que de 8 p. 100. La hausse par rapport à septembre 1973 atteint même 21 p. 100 pour les élèves qui entrent en sixième. Ces dépenses croissantes font que, pour les familles, l'école n'est

pas gratuite, et les frais multiples qu'elle occasionne déséquilibrent le budget des familles à revenus modestes qui doivent, pour la rentrée scolaire, dépenser très souvent la moitié des revenus du mois.

Il est indispensable et urgent de mettre fin aux disparités en matière de dépenses scolaires, notamment en instaurant la gratuité totale et effective des livres et du transport des élèves. On donnerait ainsi à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, les meilleures chances de poursuivre des études lorsqu'ils sont doués. La mise en œuvre de telles mesures pourra alors être l'occasion de développer le dialogue et la coopération entre les enseignants, les parents et les jeunes, mettant de la sorte en pratique une authentique participation qui aboutirait à la création d'une véritable communauté scolaire, communauté qui doit trouver en elle-même sa cohérence, son style et son âme, et où doit se faire l'apprentissage de la démocratie.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à vous soumettre. Je sais que vous aurez à cœur de les étudier avec bienveillance et, d'avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, M. le ministre du travail a déclaré hier à cette tribune que près de 200 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail sans qualification professionnelle.

Le phénomène n'est certes pas nouveau. Ce qui est grave, c'est qu'il se perpétue malgré nos mises en garde répétées. Et si l'on ajoutait à ce chiffre celui des jeunes mal adaptés à leur emploi à l'issue de leurs études, on arriverait à un total encore plus inquiétant.

Dès lors, une question vient immédiatement à l'esprit, parce qu'elle est de bon sens : l'enseignement technique public est-il responsable d'une telle incohérence ? Pour nous, la réponse est non, car l'enseignement technique est mis dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, et ce pour plusieurs raisons.

La première est que, de plus en plus, l'enseignement technique public, du fait d'une volonté trop permanente pour ne pas être délibérée, perd de sa substance. C'est ainsi que certains secteurs de la formation professionnelle vous échappent à peu près totalement, monsieur le ministre.

La loi du 16 juillet 1971 sur l'apprentissage et la loi Royer ont pratiquement pour effet d'abandonner la formation de milliers de jeunes au patronat, dont le seul souci est de disposer d'une main-d'œuvre préparée à une fonction bien définie afin que son rendement soit le plus élevé possible.

Nous nous sommes toujours élevés contre cette conception dangereuse parce qu'étroite. Certes, la connaissance technique est absolument nécessaire, mais nous pensons que plus elle est poussée, plus les connaissances générales sont indispensables. Il faut bien connaître son métier, mais il faut aussi savoir le situer dans le monde où l'on vit, de façon à prendre soi-même sa propre dimension. Seul, l'enseignement général peut permettre d'échapper aux contraintes du travail et de prendre conscience des problèmes de son temps.

La privatisation de plus en plus étendue de la formation professionnelle ne peut pas le permettre.

Le second obstacle sur lequel bute l'enseignement technique pour bien remplir sa mission se situe au niveau de l'enseignement technique court.

Mon collègue, M. Aumont, traitera des problèmes des personnels. Je m'attacherai, pour ma part, à deux autres aspects de la question.

Une nouvelle fois, nous dénonçons l'insuffisance de la capacité d'accueil des collèges d'enseignement technique. Les chiffres sont là, et il n'est point besoin de les forcer pour les besoins de la démonstration. Les recteurs, d'ailleurs, vous le signalent dans leurs rapports : des milliers d'élèves se voient refuser l'accès des C. E. T. faute de place, qu'il s'agisse des C. E. T. à scolarité de trois ans qui préparent à un C. A. P., ou des C. E. T. à scolarité de deux ans qui mènent à un brevet d'études professionnelles.

Plus grave encore : les avis des conseils d'orientation, surtout pour les C. E. T. à scolarité de deux ans, n'ont pu être suivis d'effets, faute de place, notamment dans les sections qui préparent aux carrières sanitaires et sociales, à celles de l'hôtellerie, de l'électronique, de la mécanique automobile, des installations sanitaires et thermiques et aux métiers du bâtiment. Or toutes ces branches d'activité, ou bien souffrent du manque de main-d'œuvre, ou bien sont susceptibles d'assurer des débouchés d'avenir.

Car c'est là le deuxième point important : les sections des C. E. T. doivent être adaptées aux possibilités de l'environnement économique régional, aux progrès des techniques et à l'évolution prévisible des secteurs d'activité susceptibles d'offrir des débouchés.

Si les deux conditions que je viens de signaler — capacité d'accueil et adaptation à la vie économique — étaient remplies, nul doute que le nombre de jeunes à la recherche d'un premier emploi serait beaucoup moins élevé.

Le troisième point de mon exposé concerne l'enseignement technique long, préparant au baccalauréat, au brevet de technicien ou au brevet de technicien supérieur.

Nul ne contestera que la promotion de cet enseignement est rendue nécessaire par l'évolution de plus en plus rapide des sciences et des techniques dans tous les secteurs d'activité. Mais cette promotion ne se fera pas sans un ensemble de mesures concernant les élèves et les maîtres et permettant à l'éducation nationale d'assurer sa mission de formation initiale et de formation permanente en donnant aux jeunes et aux adultes l'enseignement scientifique aujourd'hui nécessaire.

La loi d'orientation du 16 juillet 1971 sur l'enseignement technologique prévoit des mesures susceptibles de satisfaire une partie de ces besoins, notamment pour les maîtres. Or, plus de trois ans après son adoption par le Parlement, cette loi n'est pas encore appliquée dans les lycées techniques et les lycées polyvalents.

En outre, des engagements ont été pris par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et n'ont pas encore été tenus. Permettez-moi de vous rappeler rapidement les principaux : sortie rapide des décrets actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat et permettant le recrutement des professeurs d'enseignement technique par la voie du C. A. P. E. S., du C. A. P. E. T. et du C. A. P. T., organisation immédiate de la première session de recrutement spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints au corps des certifiés, revalorisation indiciaire immédiate du corps des P. T. A. de lycées.

La dernière raison qui explique la faiblesse de l'enseignement technique réside dans le fait que, si l'on excepte les I. U. T. qui font chaque jour la preuve de leur valeur et de leur efficacité, il n'existe pas d'enseignement supérieur technologique. Il manque donc à l'édifice son couronnement.

M. le secrétaire d'Etat aux universités se plaint du nombre trop élevé des étudiants et envisage d'étendre le *numerus clausus* à des disciplines autres que la médecine. En attendant, monsieur le ministre, de connaître la place que vous réserverez à l'enseignement technique dans la réforme de notre système éducatif, je suggère au secrétaire d'Etat de créer dans l'enseignement supérieur un enseignement technologique et — pour quoi pas ? — des instituts de technologie orientés à la fois vers la recherche et la formation de personnels hautement qualifiés.

Quant à notre position, elle est claire : la promotion de l'enseignement technique doit concerner tous les degrés — enseignements court, long, supérieur. Elle doit répondre à l'ensemble des besoins du pays et ne pas être limitée aux disciplines qui intéressent de façon immédiate des intérêts particuliers et certains secteurs d'activité.

Vos déclarations ne permettent pas de penser que c'est dans cette voie que vous vous engagerez. C'est une raison supplémentaire pour que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne vote pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Mon collègue, M. Daniel Goulet, ayant eu la gentillesse de me céder une partie de son temps de parole, j'en profiterai pour compléter un exposé nécessairement bref, en évoquant devant vous, monsieur le ministre, quelques problèmes

qui ont d'ailleurs donné lieu à des débats avec des délégations diverses et qui touchent, d'une part, à l'enseignement public et, d'autre part, à l'enseignement privé et la diffusion des cultures et langues régionales.

Le problème des enfants dans l'enseignement public d'abord.

N'oublions pas que l'enseignement est fait pour eux. Or la présence de cinquante-trois enfants de deux à trois ans dans certaines classes maternelles ne saurait, tant s'en faut, être considérée comme satisfaisante. On assiste donc maintenant, comme ce fut le cas dans ma ville de Quimper, à des défilés sur la voie publique, à des manifestations au cours desquelles des enfants de trois, quatre ou cinq ans portent des pancartes où l'on peut lire : « Nous ne sommes pas des sardines », sont invités à clamer des slogans du type : « Nous voulons une maîtresse ».

N'est-il pas possible d'éviter ce genre de procédés, et leur utilisation ne présente-t-elle pas de réels inconvénients pédagogiques ?

J'en viens aux enseignants, et d'abord aux instituteurs. Les normaliens signent avec l'Etat un contrat qui les lie à celui-ci pour dix ans. Or — d'autres orateurs l'ont indiqué — certains sont actuellement au chômage ou effectuent des remplacements qui parfois ne dépassent pas une journée. Ne peut-on considérer qu'il y a là rupture de contrat de la part de l'Etat ? Quelles garanties sont offertes à ces anciens normaliens ?

Dans mon département, le syndicat national des instituteurs soutient que 608 instituteurs attendent leur titularisation en Bretagne, dont 231 dans le Finistère, que 258 attendent leur réintégration, dont 82 dans le Finistère, que 138 remplaçants attendent leur titularisation. Il ajoute que la création de 100 postes budgétaires serait nécessaire, alors qu'il n'y en a eu que 46, et qu'enfin les normes d'ouverture et de fermeture des classes devraient être revues. Ainsi, dans une école de trois classes, il faut atteindre l'effectif de 145 élèves pour pouvoir envisager l'ouverture d'une quatrième classe, mais il suffit que cet effectif tombe à 122 pour que, automatiquement, cette quatrième classe soit fermée. On constate donc un manque de souplesse à ce sujet.

Toujours à propos des personnels, quid de la revalorisation indiciaire promise aux professeurs techniques adjoints des lycées techniques pour le mois d'octobre 1972, et accordée par ailleurs aux P. T. A. des collèges d'enseignement techniques ?

Quid de leur assimilation au corps des professeurs certifiés qui était prévue sur examen ? Ils sont 5 000 professeurs appartenant à un corps en voie d'extinction. Or le conseil supérieur de la fonction publique a proposé l'intégration de 2 000 d'entre eux en trois ans dans le corps des professeurs certifiés. Mais que fera-t-on pour les autres ?

La complexité des situations est telle, notamment celle des équivalences d'horaires sur la base desquelles, par exemple, quatre heures d'atelier équivalent à 7,81 heures d'enseignement théorique — on se demande comment est fait ce calcul — que ces professeurs techniques adjoints reçoivent actuellement dans leur établissement des professeurs déjà certifiés, donc plus titrés qu'eux, comme stagiaires.

A propos des constructions, je rappellerai que les établissements primaires sont pratiquement à la charge des collectivités locales depuis un siècle. (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Mais, en 1963, le ministère de l'éducation nationale a accordé une subvention forfaitaire d'environ 65 000 francs par classe construite. Or, tandis que le budget — en francs courants — quadruplait, la somme est restée la même en 1974, aggravant ainsi le déséquilibre des finances locales. Il serait temps de procéder à une réévaluation.

Pour le secondaire, il reste encore beaucoup à faire. Nous ne sommes plus au rythme d'un C. E. S. par jour, comme c'était le cas il y a deux ans, puisqu'on en construira un tous les deux jours en 1975. Dans ma circonscription, où, par exemple, il en reste trois à construire, il faudra donc encore, à ce rythme, attendre fort longtemps, et il importe de revoir cette question.

En ce qui concerne l'enseignement privé, j'ai noté l'intérêt des observations formulées ce matin par M. Germeur. L'opinion publique est favorable à la liberté du choix des familles, mais nous ne pourrions pas permettre cette liberté sans, parallèlement, dégager les moyens financiers correspondants.

Enfin, je soulignerai à quel point il est important de trouver une solution pour octroyer l'allocation scolaire aux 8 000 écoles primaires sous contrat simple, qui regroupent un million d'élèves.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Marc Bécam. Si vous ne résolvez pas ce problème, il n'est pas douteux que des établissements, qui aujourd'hui n'en ont pas l'intention, solliciteront demain un contrat d'association, ce qui entraînera une charge supplémentaire pour l'Etat. Vous devez donc leur accorder les moyens minima de fonctionnement qui leur permettront de survivre dans une situation actuellement très délicate. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je me rappelle que pour mémoire les problèmes du forfait d'externat et de la formation permanente des maîtres. Mais j'insiste pour que ce débat ne s'achève pas sans que vous nous apportiez une réponse précise sur l'allocation scolaire.

Enfin, combien de propositions de loi concernant la diffusion des cultures régionales et la promotion des langues régionales, là où elles existent, ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée ! Et combien de vœux, notamment en ce qui concerne la Bretagne ! Le dernier a été émis en septembre dernier par le conseil régional : il demandait une plus large diffusion des notions locales d'histoire, de géographie, d'économie, en bref, des réalités concrètes de la région — notions qui devraient être programmées dans l'ensemble des écoles — et aussi une organisation plus libérale des cours facultatifs, je dis bien facultatifs, de langues régionales.

Je vous demande, monsieur le ministre, de préciser ce soir la mission que vous allez confier au fonctionnaire de rang élevé chargé d'étudier ce problème et, aussitôt cette mission accomplie, de prendre des mesures susceptibles d'assurer la promotion des langues et cultures régionales de France.

Mes chers collègues, en conclusion, je réaffirme que, pour nous, la liberté, c'est la liberté des choix.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'excellent exposé de M. Juquin, membre du groupe communiste. Celui-ci se sert du langage et du vocabulaire de la Révolution pour parler de la liberté. Mais pourrait-il nous dire s'il parle le même langage que nous lorsqu'il emploie le mot liberté ? Entend-il, par liberté, la possibilité pour les parents de choisir un type d'école en leur accordant les moyens de leur choix ? Entend-il, par liberté, la possibilité pour un orateur de la majorité de formuler quelques critiques sur les points en litige ou les conflits locaux ou sectoriels, et comment n'y en aurait-il pas ? Entend-il, par liberté, la possibilité d'émettre une critique sur votre action, monsieur le ministre, tout en la soutenant dans le vote final ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Après avoir entendu les rapporteurs et l'intervention de M. le ministre, je limiterai mon propos, au nom du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, à quelques observations et interrogations.

Je rappellerai d'abord que les écoles maternelles constituent la première étape dans la scolarité de l'enfant, étape particulièrement importante.

En effet, elle a pour fonction de répondre aux besoins de l'enfant, c'est-à-dire de faire s'épanouir ses possibilités physiques et intellectuelles, d'élargir son horizon au-delà du milieu familial et de le préparer à résoudre les problèmes affectifs qui lui permettront de mieux s'insérer dans la société, de façonner son futur équilibre d'homme ou de femme adulte, d'ouvrir son intelligence et tout son être à la vie ; de développer sa propre personnalité et de lui faire prendre conscience de celle des autres, en un mot d'aider l'enfant à acquérir un début d'autonomie.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les expériences de préscolarisation en milieu rural et particulièrement les trois types de scolarisation pré-élémentaire qui ont été mis en œuvre l'an dernier : les classes maternelles intercommunales, les classes maternelles intercommunales à mi-temps et le système des institutrices itinérantes. Sans doute ces expériences traduisent-elles une recherche très intéressante et un réel effort pour adapter les classes maternelles aux secteurs diffus du milieu rural.

Monsieur le ministre, cette formule expérimentale sera-t-elle poursuivie et élargie à d'autres départements ? Ne serait-il pas souhaitable d'y associer davantage les mères de famille, notam-

ment dans les secteurs où l'habitat est dispersé et isolé ? Pourquoi aussi ne pas utiliser davantage les moyens audiovisuels qu'offrent les techniques modernes, comme la télévision ?

J'examinerai maintenant la dimension des collèges d'enseignement général en zone rurale encore que, dans le cours de votre exposé vous ayez par avance répondu à ma préoccupation.

En effet, vous avez donné votre accord sur l'implantation de petits collèges dans les centres ruraux, formule que nous défendons depuis longtemps à cette tribune. Nous ne pouvons que vous remercier de l'avoir retenue car elle nous paraît de nature à répondre à l'attente des populations rurales.

Mais quelle dimension envisagez-vous pour ces établissements ? Une unité de trois cents élèves, par exemple, vous paraît-elle possible ?

Quant à nous, nous souhaitons que ces collèges soient implantés, autant que possible, dans des villages-centres, où les équipements scolaires constituent un élément indispensable à leur vie.

Cela implique que la carte scolaire soit adaptée pour tenir compte des difficultés propres à chaque région. Nous espérons que des instructions seront données en ce sens.

Sans doute, cette implantation des C.E.G. en zone rurale entraînera-t-elle des dépenses supplémentaires pour créer les équipements, mais il me semble malgré tout que cette expérience mérite d'être tentée.

De toute manière, ces opérations auront pour contrepartie des économies de transport puisque, les C. E. G. étant mieux répartis sur le territoire rural, les transports scolaires seront plus limités.

Pour l'instant, malheureusement, dans nos régions à faible densité de population, des établissements assez importants accueillent des élèves résidant jusqu'à vingt ou vingt-cinq kilomètres alentour. Je n'ai pas besoin d'insister sur la fatigue que la longueur de ces transports entraîne pour les enfants.

La création de C.E.G. dans les villages-centres, à proximité des familles, éviterait cet inconvénient et assurerait aux jeunes ruraux une meilleure égalité des chances.

Lorsqu'on envisage des constructions scolaires, surtout dans les régions, on a trop facilement tendance à donner la priorité aux centres urbains, alors que ces équipements manquent aussi en zone rurale, il ne faut pas l'oublier. J'espère, monsieur le ministre, que vous donnerez des instructions pour que les priorités rurales — il en existe aussi — soient également respectées.

Vous envisagez le développement des collèges d'enseignement technique, de nombreux orateurs l'ont remarqué, et vous avez souligné l'effort déjà accompli. Il nous paraît, toutefois, qu'une harmonisation s'impose entre les collèges d'enseignement technique et l'apprentissage ; je pense particulièrement aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi Royer.

Ces deux formules sont complémentaires et non concurrentes, contrairement à ce qu'ont affirmé certains intervenants, et, a priori, l'apprentissage comme l'enseignement dispensés dans les C.E.T. sont de qualité — il vous appartient de veiller à ce qu'il en soit ainsi — et autant de possibilités de promotion s'offrent aux élèves qui sortent de l'apprentissage qu'à ceux qui viennent des C. E. T. Nous devons donc nous employer à mettre fin à cette fausse querelle.

Les problèmes de l'auxiliaryariat ont été évoqués par de nombreux orateurs. En dépit des mesures déjà annoncées, subsiste la grave question de la titularisation.

Les enseignants possédant une certaine ancienneté, doivent être titularisés. Il faut résorber ce lourd contentieux le plus rapidement possible et nous souhaitons obtenir des engagements fermes et précis à ce sujet, car on ne peut tromper plus longtemps la confiance de ces enseignants qui se dévouent eux aussi pour notre jeunesse.

Vous nous avez annoncé le relèvement du barème des bourses et vous souhaitez nous associer à la fixation des critères de répartition. Il est, en effet, urgent de revoir ces critères qui paraissent inadaptés et, pour souligner les inégalités qu'ils engendrent, je citerai quelques exemples.

Je connais un salarié agricole dont les enfants n'ont pas droit aux bourses scolaires, alors que ceux de son employeur en bénéficient ; je connais de petits agriculteurs qui, parce qu'ils ne tirent pas de revenus suffisants de leur exploitation, sont obligés d'exercer une seconde activité et qui se voient, de ce fait, supprimer la bourse accordée à leurs enfants.

La révision des barèmes d'attribution des bourses est d'autant plus justifiée que, ces dernières années, leur progression n'a suivi que de loin l'évolution du coût de la vie et nous devons être animés du seul souci d'équité et de justice.

La formation continue se met en place progressivement dans les régions et les départements.

Deux tendances paraissent s'affronter. Certains souhaitent son intégration à l'intérieur des établissements de l'éducation nationale; d'autres désirent s'appuyer sur les chambres professionnelles et coordonner leur action avec les professions à travers les organismes créés à cet effet.

Pour que cette collaboration entre établissements publics et semi-publics devienne une réalité, nous aimerions connaître vos projets.

Qu'envisagez-vous pour que se réalise la nécessaire coordination interministérielle aux niveaux régional et départemental? N'est-il pas nécessaire de faire taire un certain chauvinisme administratif qui, malheureusement, paralyse la mise en place de la formation continue?

Elu d'une région qui possède sa culture et sa langue régionales propres, permettez-moi d'évoquer ce problème.

Si la langue d'oc n'est plus la langue véhiculaire pour les familles, elle représente, néanmoins, une culture et des valeurs qu'il importe de maintenir.

Mais il ne faut pas confondre ceux qui professent les langues régionales avec des groupes plus ou moins autonomistes et plus ou moins politisés. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Dans certains cas, les langues régionales peuvent aider à une meilleure connaissance du français. Personnellement, je me rappelle certaines règles grammaticales que m'a apprises mon instituteur quand j'étais élève de l'école primaire de mon village.

Quelles sont donc vos intentions pour maintenir et même développer les cultures régionales et la connaissance de ces langues et dialectes auxquels nous sommes très attachés?

Monsieur le ministre, au cours de votre exposé, vous nous avez parlé d'une politique de qualité. Vous avez rappelé tous les efforts déployés pour développer la scolarisation dès le plus jeune âge, à l'école maternelle, améliorer la sécurité dans les établissements, rechercher l'égalisation des chances des jeunes.

Ces efforts sont réels, mais il faut aller plus loin encore et nous fixer pour objectif, que nous devons avoir à cœur d'atteindre au plus vite, de consacrer à l'éducation et à la formation de notre jeunesse au moins le cinquième du budget de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aumont, dernier orateur inscrit de l'après-midi.

M. Robert Aumont. Il y a un an, presque jour pour jour, je prenais la parole à cette tribune pour entretenir le ministre de l'éducation nationale de l'époque de la promotion des enseignements technologiques et de leurs maîtres.

La réponse de votre prédécesseur, monsieur le ministre, m'avait laissé entrevoir une solution rapide, les crédits nécessaires étant inscrits dans le budget. A ce jour, nous devons constater qu'il n'en est rien. Pourquoi? Que sont devenus les crédits?

La promotion de l'enseignement technologique ne peut se faire sans un ensemble de mesures concernant les maîtres et les élèves et permettant à l'éducation nationale d'assurer sa mission de formation initiale et de formation permanente, en donnant aux jeunes et aux adultes l'enseignement scientifique nécessaire aux techniciens d'aujourd'hui.

La loi n° 71-577 d'orientation sur l'enseignement technologique, du 16 juillet 1971, prévoit des mesures de nature à satisfaire une partie de ces besoins, notamment pour ce qui concerne les professeurs techniques adjoints des lycées. L'article 19 de cette loi précise, en effet :

« Les personnels enseignants de l'enseignement technologique bénéficient d'actions de formation et de conversion destinées

à la formation continue des personnels fonctionnaires en vue de leur recyclage et, éventuellement, de leur promotion ou de leur conversion... »

Or, en octobre 1974, soit plus de trois ans après son adoption par le Parlement, cette loi n'est pas encore appliquée dans les lycées. Des engagements ministériels avaient pourtant été pris.

Le ministre de l'éducation nationale, par une lettre en date du 20 octobre 1972, adressée au secrétaire général du syndicat national de l'enseignement secondaire, et par trois relevés de conclusions des 23 mars, 7 septembre et 4 décembre 1973, établis avec les organisations syndicales, s'était engagé à prendre les mesures suivantes :

Premièrement, arrêt du recrutement des professeurs techniques adjoints des lycées et recrutement des nouveaux professeurs des disciplines technologiques au niveau de professeur certifié dès 1973 par la voie du C. A. P. E. S., du C. A. P. E. T. ou du C. A. P. T., en application de la loi précitée;

Deuxièmement, mesures transitoires d'accès dans le corps des professeurs certifiés des actuels professeurs techniques adjoints en fonctions — le corps des professeurs techniques adjoints étant mis en extinction — dans le cadre d'un plan quinquennal d'intégration;

Troisièmement, répercussion des mesures indiciaires prises en faveur des professeurs des collègues d'enseignement technique, sur les rémunérations des professeurs techniques adjoints des lycées techniques. »

Il avait été précisé à l'époque :

« Dès que les mesures prises en faveur des professeurs de collèges d'enseignement technique auront été définitivement arrêtées, les modalités seront alors fixées en fonction de l'échéancier qui aura été retenu pour les revalorisations indiciaires des professeurs de collèges d'enseignement technique. »

Or, à ce jour, aucune de ces mesures n'a été prise.

Les projets de décrets et d'arrêtés permettant le nouveau recrutement et l'accès des professeurs techniques adjoints de lycée au corps des professeurs certifiés ont été adoptés par les conseils d'enseignement en juin 1973.

Mais, en raison de l'opposition du ministère des finances et du secrétariat d'Etat à la fonction publique, les mesures d'accès des professeurs techniques adjoints de lycée au corps des professeurs certifiés ont été bloquées pendant un an jusqu'à l'arbitrage du premier ministre, lequel est intervenu au début du mois de septembre 1974.

A notre connaissance, le Gouvernement ne met pas en cause les nouvelles conditions de recrutement et de formation des professeurs techniques certifiés, telles qu'elles ont été acceptées par les services de M. Fontanet. Cependant deux projets de décrets sont toujours au Conseil d'Etat et le retard ainsi causé dans leur publication empêche la mise en place du nouveau recrutement.

M. le Premier ministre a pris la décision d'accorder 2 000 postes, soit moins de 50 p. 100 du corps, pour l'accès en trois années des professeurs techniques adjoints au corps des certifiés, par contingents annuels de 800, de 700 et de 500.

Dans cet arbitrage, il n'est même pas question de la revalorisation indiciaire du corps des professeurs techniques adjoints de lycée, à laquelle M. Fontanet s'était engagé.

Cet arbitrage, très en retrait sur les engagements ministériels écrits, ne répond ni à l'application de la loi ni aux besoins. De plus, les mesures acceptées par les services des finances et de la fonction publique et non soumises à l'arbitrage, à savoir celles qui concernent les professorats nouveaux, ne sont pas appliquées dans les lycées.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour obtenir :

Premièrement, la sortie rapide des décrets actuellement au Conseil d'Etat permettant le recrutement de professeurs techniques par la voie des C. A. P. E. S., des C. A. P. E. T. et des C. A. P. T.;

Deuxièmement, que la première session de recrutement spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints au corps des certifiés soit organisée immédiatement;

Troisièmement, une revalorisation indiciaire immédiate du corps des professeurs techniques adjoints de lycée, conformément au calendrier prévu dans la lettre du ministre du 20 octobre 1972 ;

Quatrièmement, l'application intégrale des relevés de conclusions ministériels, c'est-à-dire des engagements gouvernementaux ;

Cinquièmement, l'ouverture de négociations sur les points restés en suspens, notamment l'organisation du service.

Lors de la campagne présidentielle, M. Giscard d'Estaing avait affirmé dans son bulletin n° 8 : « La satisfaction de ces demandes est possible ; c'est une des conditions indispensables pour poursuivre et accentuer l'effort de revalorisation de l'enseignement technologique. »

Saurez-vous, monsieur le ministre, tenir les promesses faites aux Français par le candidat à la présidence de la République ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education et enseignement préscolaire (suite).

Universités.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.